

# LE REASSUREUR AFRICAIN



**African Reinsurance Corporation**  
**Société Africaine de Réassurance**

PUBLICATION DE LA  
SOCIÉTÉ AFRICAINE DE REASSURANCE



**African Reinsurance Corporation**  
**Société Africaine de Réassurance**

**Headquarters/Siège:**

Plot 1679, Karimu Kotun St., Victoria Island, P.M.B. 12765, Lagos, NIGERIA

Tel: (234-1) 4616820-8, 2800924-5

Telefax: (234-1)2800074

E-mail: info@africa-re.com - Web site: http://www.africa-re.com

- |  |   |
|--|---|
| <ul style="list-style-type: none"><li>- Your Reinsurer</li><li>- An ally within your reach</li><li>- A Partner you can trust</li><li>- A Strong Security With A- Rating<br/>(S &amp; P and A.M. Best)</li><li>- An African professional that<br/>stands by you</li></ul> | <ul style="list-style-type: none"><li>- Votre Réassureur</li><li>- Un Interlocuteur de proximité</li><li>- Un Partenaire de confiance</li><li>- Un réassureur fiable<br/>Noté A- (S &amp; P et A.M. Best)</li><li>- Un Professionnel africain à vos côtés</li></ul> |
|--|---|

**Bureaux régionaux**

**Casablanca**

33 Boulevard Moulay Youssef,  
B.P. 7556  
Casablanca, Maroc  
Tel: (212) 22 43 77 00 - 5  
Fax: (212) 22 43 77 29 -30  
E.mail: casablanca@africa-re.com  
casablanca@africa-re.com

**Nairobi**

Africa Re Centre, Hospital Road,  
Upper Hill, Nairobi.  
P.O. Box 62328 - 00200, Nairobi  
Tel: (254-20) 297-0000  
Fax: (254-20) 297-0666, 297-0777  
E.mail: nairobi@africa-re.com

**Abidjan**

Rue Viviane A24 - Cocody  
Ambassades  
20 B.P 1623 Abidjan 20.  
Tel : (225) 22404480 / 75  
Fax: (225) 22404482  
E-mail: abidjan@africa-re.com

**Lagos**

Plot 1679, Karimu Kotun St.,  
Victoria Island,  
P.M.B. 12765  
Lagos - NIGERIA  
Tel: (234-1) 461 6820, 28 000 78  
Fax: (234-1) 28 000 74  
E-mail: lagos@africa-re.com

**Le Caire**

7, Elkhallily Str. Plot No. 1149  
Masaken Sheraton, Heliopolis  
Postal Code: 11361  
Cairo, Egypt  
Tel: (202) 22685668  
Fax: (202) 22685667  
E.mail: cairo@africa-re.com

**Maurice**

11Th Floor,  
One Cyber City,  
Ebene  
Mauritius  
Tel: (230) 454-7074  
Fax: (230) 454-7067  
E.mail: p.louis@africa-re.com

**Filiales**

**African Reinsurance Corporation South**

**Africa Ltd (ARCSA)**  
Africa Re Place  
10 Sherbourne Road  
Parktown 2193,  
Johannesburg,  
Tel: (27-11) 484-3764  
DL: (27-11) 351 9598  
Fax: (27-11) 484 - 1001  
E.mail: africare@aficare.co.za

**Africa Retakaful**

7, Elkhallily Str. Plot No. 1149  
Masaken Sheraton, Heliopolis  
Postal Code: 11361  
Cairo, Egypt  
Tel: (202) 22685668  
Fax: (202) 22685667  
E.mail: cairo@africa-re.com

**Bureau local**

**Bureau local d'Addis-Abeba**

Gerad Mall, 6th Floor, Suite Number 432  
Debrezeit Road, Beklobet, Kirkos Sub City,  
Kebele 05  
P O Box 1055  
ADDIS ABABA  
Ethiopia  
Office Tel: +251 11 416 5803/4  
Mobile: +251 922122473  
Email: addisababa@africa-re.com

**LE REASSUREUR  
AFRICAIN**

**PUBLIE PAR**

La Société Africaine de Réassurance  
Plot 1679, Karimu Kotun St,  
V/Island  
P.M.B.12765, Lagos, Nigeria  
Tel: (234 1) 4616820-8, 2800924-5  
Téléfax: (234 1) 2800074  
E.mail: info@africa-re.com

**COMITE DE REDACTION**

**DIRECTEUR DE PUBLICATION**  
Cornille KAREKEZI

**MEMBRES**

Séré Mady KABA  
Eric TALA  
Adewale ADEWUSI  
Roger Bong BEKONDO

**TRADUCTEURS**

Roger BONG BEKONDO  
Alexandre Noé PENDA  
Eric TALA  
Stephen AYUKOSOK

**CONSULTANT**

Kasali SALAMI

**SAISIE & COMPOSITION**  
Sandra KURUBO

Tous droits réservés.  
Reproduction interdite sans  
autorisation de l'éditeur

# SOMMAIRE

30ème Edition, Juin 2016

Fondé en 1987

**3 EDITORIAL**

**ASSURANCE ET REASSURANCE**

**4 Coopératives et mutuelles d'assurance en Afrique**

Par Marine Guais, Manager, Marchés émergents, Fédération internationale des coopératives et mutuelles d'assurance (ICMIF)

**7 Une étude de l'initiative des îles africaines de l'océan Indien pour la gestion du risque de catastrophe naturelle**

Par Marie-Agnès Sanon et Israel Muchena, respectivement Directrice régionale et Sous-directeur Souscription et Marketing, Bureau régional d'Africa Re à Maurice

**11 Tarification technique : la clé de l'excellence en souscription**

Par Duncan MUKONYI, Manager, Inspection technique, Département des Opérations centrales et des Risques spéciaux, Africa Re

**GESTION ET FINANCE**

**15 Les donneurs d'assurance : Comment éviter les doubles emplois ou comment l'audit interne peut s'appuyer sur le travail des autres donneurs d'assurance**

Par Ousmane SARR, Directeur adjoint de l'Audit interne, Africa Re

**20 Les énergies renouvelables: « opportunités pour l'Afrique »**

Par Guilhem de SAINT ANDRE, Directeur des Energies renouvelables, VERSPIEREN

**PRESENTATION DE MARCHE**

**22 Le Marché tunisien des assurances après la Révolution**

Par Mme, Lamia BEN MAHMOUD, Président Directeur Général, Tunis Re

**27 NOUVELLES DES REGIONS**



## Corneille KAREKEZI Directeur de Publication

Au moment où nous célébrons le quarantième anniversaire de notre institution panafricaine, Africa Re, nous nous réjouissons également de près de trois décennies de réussite de notre magazine. Le Réassureur Africain, forum pour les professionnels de l'assurance, a été publié pour la première fois en 1987.

Il y a 40, l'avènement d' Africa Re avait suscité des doutes, des craintes et des défis énormes. Pour les pessimistes, le réassureur africain était voué à l'échec, en raison des cultures diverses des pères fondateurs et des premiers employés. Aujourd'hui, la diversité culturelle est l'un des principaux atouts d' Africa Re, institution qui compte 8 bureaux en Afrique et qui souscrit des affaires dans presque tous les pays du continent, dans l'esprit de l'Unité africaine qui était le maître mot des pères fondateurs.

Selon Hassan Boubrik, Président du Conseil d'administration, « Africa Re a eu droit à sa juste dose d'incertitudes, de doutes, et même de peurs. Mais la détermination des différentes équipes de direction, des administrateurs qui se sont succédé, du personnel et des divers partenaires de la Société ainsi que leur forte adhésion à la vision des pères fondateurs ont prévalu. La barque qui a

mouillé il y a 40 ans rame bien, et dans la bonne direction ».

La 30<sup>ème</sup> édition du Réassureur Africain comporte des articles intéressants sur l'audit interne, l'impact des catastrophes naturelles, la tarification technique, les énergies renouvelables et les coopératives et mutuelles d'assurance.

Bien que l'Audit interne contribue grandement à fournir à la direction et au conseil d'administration les assurances dont ils ont besoin, il pourrait ne pas être en mesure de fournir une assurance absolue sur toutes les questions, et doit alors s'appuyer sur d'autres fournisseurs d'assurance.

Si les cas de force majeure pourraient être appelés « risques naturels », leurs conséquences pourraient être qualifiées plus justement de « catastrophes non naturelles », parce qu'elles peuvent être évitées par les mesures appropriées mises en relief dans l'article intitulé comme suit : « Une étude de l'initiative des îles africaines de l'océan Indien pour la gestion du risque de catastrophe naturelle »

Dans l'article sur la tarification technique, l'auteur s'efforce

essentiellement de montrer comment un souscripteur peut tarifer un risque simple. L'auteur montre également certains avantages de la tarification technique.

Les règles de prévention et de protection des risques limitent l'exposition des centrales électriques aux aléas contre lesquels l'assureur apporte sa garantie. Les engagements en termes de maintenance des installations sont également clés dans l'approche tarifaire et la détermination des franchises. Les coopératives et les mutuelles sont particulièrement performantes dans le secteur de l'assurance dans lequel elles s'adjugent 27% des parts de marché. Les coopératives ont retrouvé un nouvel élan suite à la désignation solennelle par les Nations Unies de 2012 comme Année des Coopératives. Elles jouent un rôle important dans les économies de nombreux pays africains, notamment dans le secteur de l'agriculture.

Cette 30<sup>ème</sup> édition du Réassureur Africain se referme sur les nouvelles de certaines régions du continent, précédées d'un article sur le marché tunisien de l'assurance après la révolution.

# COOPERATIVES ET MUTUELLES D'ASSURANCE EN AFRIQUE



Par

## Marine GUAIS

Manager, Emerging Markets  
Fédération internationale des  
coopératives et mutuelles  
d'assurance (ICMIF)

### 1. INTRODUCTION

La coopérative a une longue histoire dont l'impact est encore ressenti aujourd'hui. La dernière étude du World Co-operative Monitor report montre que les coopératives et les mutuelles génèrent un chiffre d'affaires de 2,95 trillions \$EU. Elles sont particulièrement performantes dans le secteur de l'assurance dans lequel elles s'adjugent 27% des parts de marché\*. Selon certains analystes, l'assurance est un modèle de coopérative, car les risques auxquels sont exposés les individus sont atténués par le fait qu'ils sont répartis collectivement. Les coopératives et les mutuelles d'assurance ont leur organisme mondial, la Fédération internationale des coopératives et mutuelles d'assurance (ICMIF), qui compte parmi ses membres plusieurs assureurs africains très performants.

Les coopératives ont retrouvé un nouvel élan suite à la désignation solennelle par les Nations Unies de 2012 comme Année des Coopératives. Elles sont révolues les années où certains Etats usurpaient l'identité des coopératives à leurs fins pour décrire les activités qu'ils finançaient. Les Principes et Valeurs de la Coopérative (adoptés par l'International Co-operative Alliance et reconnus par l'Organisation internationale du travail -OIT-, organisme des Nations Unies) stipulent clairement que l'adhésion aux

coopératives est volontaire ; ce sont des associations autonomes créées et gérées démocratiquement par leurs membres. En d'autres termes, les coopératives et les mutuelles (organismes similaires appartenant aux membres) fonctionnent avec une approche de la base vers le sommet, et non par le biais d'un décret de planification centralisé. Toutefois, les partisans des coopératives affirment que malgré leur modèle de gouvernance et leur actionnariat spécifiques, elles sont aussi performantes et efficaces que les entreprises structurées de façon plus conventionnelle.

Sabbir Patel, Senior Vice President, Emerging Markets, de l'ICMIF, souligne que le modèle d'assurance par les coopératives et les mutuelles a fait ses preuves dans de nombreux pays occidentaux il y a plus d'un siècle, et doit jouer un rôle semblable en Afrique et dans les pays en développement dans le monde entier. Les membres des coopératives et des mutuelles d'assurance jouissent de la protection que leur confère la couverture d'assurance ou de micro-assurance. M. Sabbir Patel évoque un autre avantage : l'engagement et la participation des membres, explicites dans le modèle des mutuelles, contribuent également au renforcement des capacités économiques et sociales de certaines des populations les plus pauvres du continent

## 2. IMPORTANCE DES COOPÉRATIVES ET DES MUTUELLES

Les coopératives jouent un rôle important dans les économies de nombreux pays africains, notamment dans le secteur de l'agriculture où elles facilitent tant l'achat collectif des intrants agricoles que le marketing des produits. Les coopératives de crédit, souvent appelées coopératives d'épargne et de crédit, sont également des institutions importantes pour leurs membres, dont font partie de nombreuses personnes pauvres qui n'ont pas accès aux banques conventionnelles. Des coopératives de logement et de consommation existent également dans certains pays.

La valeur potentielle du modèle de coopérative et de mutuelle pour l'Afrique est de plus en plus reconnue, bien que le secteur de la coopérative soit encore embryonnaire. Sabbir Patel fait remarquer les grandes opportunités pour les coopératives et mutuelles africaines, notamment par rapport au développement de la micro-assurance. Selon lui, dans les autres continents, l'expérience a montré que lorsque la micro-assurance est fournie par le biais de coopératives appartenant aux membres et fonctionnant sur la base de l'obligation de rendre compte, les assurés pris individuellement comprennent mieux l'assurance, sont plus engagés, plus prompts à renouveler leur police (même lorsqu'ils ne plus enclins à faire des revendications légitimes

## 3. PRINCIPALES COOPÉRATIVES ET MUTUELLES

L'une des coopératives d'assurance les plus performantes en Afrique est le CIC Insurance Group (initialement Co-operative Insurance Company) du

Kenya, qui est aujourd'hui la troisième compagnie d'assurance du pays, avec des opérations qui s'étendent au Malawi, au Sud Soudan et en Ouganda. Le CIC souscrit des affaires dans les branches Vie et Non-Vie et a 1,3 million de clients (membres). Sa réputation de stabilité financière et d'intégrité a été renforcée lorsque, suite aux violences liées aux élections de 2008, elle a payé plus de 100 millions shillings kényans -ksh- (1 million \$EU) au titre des sinistres, tandis que de nombreux autres assureurs refusaient de payer les sinistres parce qu'ils avaient été causés par la violence politique.

Le CIC a également fait montre d'un grand sens de l'innovation. Son investissement dans M-Bima, application basée sur le téléphone mobile pour le transfert du paiement des primes -première initiative du genre-, a permis au Groupe de devenir le premier fournisseur de micro-assurance dans le pays. Les assurés paient des primes d'un montant très faible (aussi faible que 20 shk, soit 0,25 \$EU) par le biais de leurs téléphones cellulaires.

Grâce à l'engagement du CIC à étendre ses activités vers les personnes non assurées, la prime totale générée par la micro-assurance a atteint 600 millions shk (6 millions \$EU) en 2012. Toutefois, la marge de progression de la micro-assurance est énorme. Le récent rapport de Micro Insurance Centre - "The Landscape of Microinsurance: Africa 2015"- montre que 6% seulement des besoins du pays en micro-assurance sont couverts.

En Afrique du Sud, plus grand marché d'assurance en Afrique, la mutuelle d'assurance PPS s'est fortement enracinée dans le marché pendant ses 75 années d'existence. Le PPS couvre les besoins en assurance des diplômés issus de tous les groupes ethniques

du pays, et en tant qu'institution appartenant à ses membres, il distribue tout son bénéfice à ses membres et non aux actionnaires externes. Au cours des 10 dernières années, les bénéfices distribués par le PPS se sont élevés à plus de 21 milliards rands sud-africains (1,4 milliard \$EU), montant réparti entre les membres.

A l'autre bout du continent, la Mutuelle Agricole Marocaine d'Assurance (MAMDA) se focalise, comme son nom l'indique, sur les besoins des agriculteurs marocains. Pour la saison 2012-13, la MAMDA a couvert 500 000 hectares, et la société s'est fixé l'objectif de porter ce chiffre à 1 million d'hectares en 2016. La couverture est disponible pour des engins agricoles tels que les tracteurs, et aussi pour les risques d'incendie, les pertes de bétail, la destruction des cultures des serres et la responsabilité civile. MAMDA commercialise en outre deux produits subventionnés par l'Etat, l'un concernant les orages de grêle et l'autre étant un produit climatique multirisque.

La Mutuelle d'assurances de l'enseignement (MAE), qui est une success story, est depuis de longues années au service de ses membres en Tunisie. Elle a été créée lorsqu'une mutuelle française semblable a quitté le marché tunisien au début des années 60. Mise en place initialement pour les enseignants, la MAE sert aujourd'hui plus de 200 000 membres, y compris des entreprises et des associations. Comme les autres mutuelles d'assurance, la MAE met un accent particulier sur le principe du contrôle par les membres et fonctionne sur la base du principe selon lequel l'assurance est une forme de solidarité dans le cadre de laquelle ceux qui subissent un sinistre ou sont dans le besoin sont assistés par tous les membres de la mutuelle.

Au Sénégal, la coopérative dénommée Union des mutuelles du partenariat pour la mobilisation de l'épargne et du crédit au Sénégal (UM-PAMECAS) offre des financements aux populations rurales et aux personnes à bas revenu. Elle compte plus de 500 000 membres et clients et emploie plus de 500 personnes. Elle s'est associée à des coopératives de crédit et mutuelles de micro-finance semblables au Mali, au Burkina Faso, au Bénin et au Togo pour créer une organisation régionale, la Confédération des institutions financières (CIF).

La Sheikan Insurance and Reinsurance est la plus grande institution d'assurance au Soudan, avec plus de 50% des parts du marché. Créée en 1983, elle est une coopérative d'assurance qui fonctionne sur la base des règles et principes de la Sharia. La Sheikan Insurance and Reinsurance est présente dans l'ensemble du pays, grâce à un réseau bien implanté de 75 succursales, et est un pionnier sur le marché soudanais dans le développement de la micro-assurance et de la micro-takaful, notamment par rapport à la couverture des prêts de micro-finance. Elle a récemment initié un projet avec un grand nombre d'agriculteurs à bas revenu, en collaboration avec l'Etat soudanais, les banques commerciales du pays et le Programme alimentaire mondiale (PAM).

#### 4. MOUVEMENT TAKAFUL

L'ICMIF compte également des membres de coopératives et mutuelles dans plusieurs autres régions d'Afrique. L'évolution la plus intéressante au cours des dernières années a sans doute été le partenariat entre le mouvement des coopératives et mutuelles d'assurance et le mouvement Takaful qui est en pleine expansion, et qui offre des produits d'assurance compatibles avec la Sharia. Comme l'indique Sabbir Patel de l'ICMIF, la philosophie de l'assistance qui

sous-tend le concept de Takaful est très proche des principes de la coopérative d'assurance. De nombreuses institutions Takaful ont adhéré à l'ICMIF, et celle-ci publie régulièrement un bulletin d'informations consacré au Takaful. Parmi les initiatives récentes figure le développement croissant du micro-takaful, en d'autres termes des produits de micro-assurance pour les personnes à bas revenu qui sollicitent une couverture respectueuse de la Sharia.

Le CIC du Kenya a été à l'origine du lancement en 2008 du Takaful Insurance of Africa (TIA), première institution Takaful véritable et autorisée en Afrique de l'Est et centrale. Plus de 10% des Kenyans sont musulmans. La TIA a été confrontée à des difficultés et obstacles réglementaires pour trouver des investissements compatibles avec la Sharia, mais a pu réaliser une expansion qui a porté le chiffre d'affaires du Takaful général à près de 700 millions ksh en 2014 (7,4 millions \$EU).

#### 5. PERSPECTIVES

En 2015, l'ICMIF a lancé une nouvelle initiative, la 5-5-5 Mutual Microinsurance Strategy, dont l'objectif est de fournir une couverture à 25 millions de personnes dans certaines des régions du monde les plus pauvres à l'horizon 2020. L'ICMIF ciblera ainsi 5 millions de ménages à bas revenu dans 5 pays, sur une période de 5 ans. Avec la sécurité garantie par la couverture d'assurance contre les catastrophes, les populations peuvent créer des emplois et réaliser une croissance à long terme pour les communautés qui en ont le plus besoin. Le Kenya est l'un des 5 pays retenus pour la mise en œuvre de la Stratégie 5-5-5, et les travaux y démarreront en 2016. Parmi les volets du projet figurera une collaboration avec le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), l'Organisation

de coopération et de développement économiques (OCDE), l'Office for the Coordination of Humanitarian Affairs (OCHA), les autorités de contrôle et les Etats, y compris le groupe V20 des pays vulnérables, pour combler le fossé relatif à la résilience et protéger les vies et les moyens de subsistance.

\* Données tirées de l'ICMIF Global Mutual Market Share 2013 report. Les autres informations sur les compagnies mentionnées dans le présent article sont basées sur des données que l'ICMIF possède sur ses membres.

# UNE ETUDE DE L'INITIATIVE DES ILES AFRICAINES DE L'OCEAN INDIEN POUR LA GESTION DU RISQUE DE CATASTROPHE NATURELLE



Par

**Marie-Agnès SANON**

Directrice régionale du Bureau régional d'Africa Re à Maurice

et



**Israel MUCHENA**

Sous-directeur Souscription et Marketing, Bureau régional d'Africa Re à Maurice

## 1. GENERALITES

On s'accorde de plus en plus à reconnaître que les catastrophes naturelles gagnent en fréquence et en sévérité partout dans le monde. Selon un rapport de la Banque mondiale et de l'ONU, les deux puissants phénomènes que sont la rapide croissance des villes dans le monde et le changement climatique pourraient encore modifier le profil des risques naturels dans l'avenir. En effet, à en croire le rapport, le nombre de personnes touchées par les tremblements de terre et les cyclones pourrait passer de 680 millions en 2000 à 1,5 milliard en 2050 du fait des deux phénomènes susmentionnés. Outre les cyclones et les tremblements de terre, le rapport présente les sécheresses et les inondations comme deux autres risques naturels majeurs qui continueront d'avoir un impact significatif sur les hommes et les biens.

Un des arguments du rapport de la Banque mondiale et de l'ONU est que si les événements en question pourraient être appelés « risques naturels », leurs conséquences pourraient être qualifiées plus justement de « catastrophes non naturelles ». En effet, les nombreux préjudices et décès ainsi que les graves dommages aux biens causés par ces risques devraient être qualifiés de « non naturels » car on peut les éviter en prenant des mesures appropriées. Les risques

naturels donnent lieu à des catastrophes qui peuvent être causées soit par omission (des actes que nous manquons de poser), soit par commission (des actes que nous posons). C'est ainsi que nous omettons d'agir dans le domaine de la prévention et de l'atténuation des risques ou recourons aux combustibles fossiles comme source d'énergie, combustibles fossiles qui polluent l'environnement et contribuent au réchauffement de la planète.

## 2. LA GESTION DES CATASTROPHES NATURELLES DANS LES ILES AFRICAINES DE L'OCEAN INDIEN

### 2.1 La stratégie de Maurice

Suite à une réunion internationale sur les initiatives en matière de développement durable dans les petits Etats insulaires en développement organisée à Port-Louis (Maurice) en janvier 2005, l'ONU a adopté un plan d'action appelé « Stratégie de Maurice »<sup>1</sup>. La réunion fut organisée au lendemain du tremblement de terre et du tsunami de 2004 dans l'océan Indien, deux événements des plus destructeurs de l'histoire eu égard à l'importance des pertes en vies humaines (2030 000 morts environ) et en biens qu'ils engendrèrent dans 14 pays. L'événement fut précédé d'une série d'autres catastrophes climatiques extrêmes dans les Caraïbes, le Pacifique et l'océan Indien. Une des principales conclusions de la réunion internationale fut que « les petits pays insulaires en

<sup>1</sup> Connue sous son appellation complète de "Stratégie pour la poursuite de la mise en œuvre du Programme d'action pour le développement durable des petits Etats insulaires en développement.

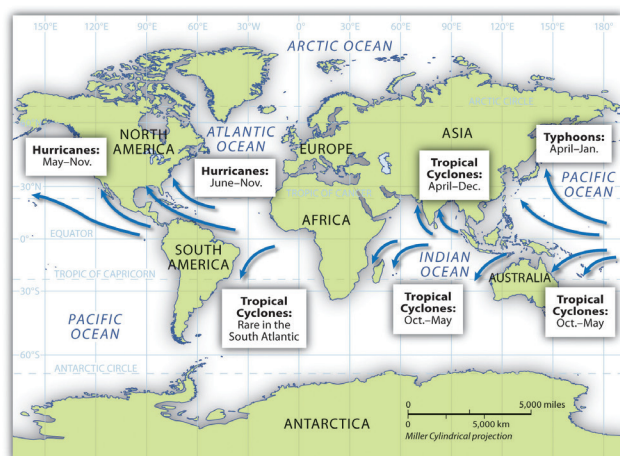


développement sont les plus vulnérables si l'on tient compte de l'intensité et de la fréquence des catastrophes naturelles et environnementales et de leurs conséquences grandissantes, et ces catastrophes exposent les pays concernés à des conséquences économiques, sociales et environnementales disproportionnées » (ONU, 2005, p.11).

Une des grandes recommandations de la Réunion pour atténuer les conséquences des phénomènes naturels dans les pays concernés fut d'inciter ceux-ci à commencer à élaborer des programmes de gestion de risques appropriés. Dix ans après la mise en route de la Stratégie de Maurice, nous nous proposons d'examiner certaines des initiatives clés en matière de gestion des catastrophes naturelles dans les Iles africaines de l'océan Indien.

Les Iles africaines de l'océan Indien comprennent les Comores, Madagascar, Maurice et les Seychelles. Les Iles de La Réunion et des Maldives font également partie de cette région appelée Océan Indien du Sud-Ouest ; elles sont également exposées aux risques objet du présent travail. Toutefois, on considère que les Maldives font partie du continent asiatique tandis que La Réunion passe pour être un prolongement de la France. Les Iles africaines de l'océan Indien sont exposées aux mêmes risques de catastrophe naturelle indépendamment de leur niveau de développement économique. Les catastrophes naturelles les plus graves dans la région sont les cyclones, les inondations et les sécheresses (voir Figure 1).

**Figure 1: Cartographie mondiale des tempêtes tropicales**  
(Source: Bergelee, 2012)



Point n'est besoin de relever que les assurés ont besoin de protection financière contre les dommages aux biens assurables,

entre autres choses. Toutefois, le taux de pénétration des assurances reste plus ou moins faible dans la plupart des pays africains, en particulier pour les couches à faible revenu qui constituent la majorité de la population. Grâce à des initiatives telles que la micro-assurance et l'inclusion financière, nombre de marchés des assurances en Afrique explorent désormais de nouveaux produits financiers destinés aux couches de population défavorisées. Pour autant, ces couches de population et leurs biens n'ont toujours accès à aucune forme de protection financière.

Pour résoudre les problèmes posés par les risques naturels, un projet a été conçu dans les Iles africaines de l'océan Indien, projet que nous examinons dans les paragraphes qui suivent.

## 2.2 Le Projet des Iles

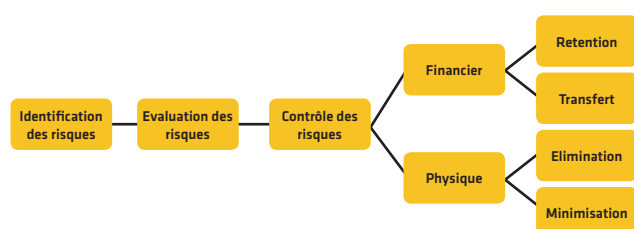
D'après une publication de la Commission de l'océan Indien sur le programme de protection financière des Iles, cette région est confrontée à un nombre croissant de catastrophes climatiques destructrices. Ainsi qu'on peut le lire sur le site web du Projet des Iles<sup>2</sup>, les économies des petits Etats insulaires en développement sont généralement fortement exposées à des chocs causés par des catastrophes. Le document de la Commission de l'océan Indien estime à 17,2 milliards \$EU les pertes totales causées par les catastrophes dans les domaines des infrastructures et de l'agriculture, montant qui, selon le document, correspond à 1% du PIB de la région. Madagascar serait le pays le plus touché, lui qui subirait des pertes équivalant à 1,2% de son PIB chaque année. La Commission observe également que les catastrophes naturelles étaient considérées autrefois comme des « événements extérieurs » et n'étaient pas pris en compte dans les plans de développement économique. Toutefois, les choses ont évolué depuis qu'on s'est rendu compte au début du 21ème siècle qu'il n'y a pas de développement durable sans une politique d'atténuation des risques de catastrophe. Un des changements est le passage d'une politique de planification des événements imprévus et de coordination des activités de secours après catastrophe à des mesures proactives qui visent à prévenir ou à atténuer l'impact des catastrophes.

En droite ligne de l'approche nouvelle en matière de catastrophe, la Commission de l'océan Indien a conçu le Projet de protection financière des Iles avec l'appui financier et technique du Bureau des Nations Unies pour la réduction des risques de catastrophe (UNISDR). Les Iles africaines de l'océan Indien ont pris les premières grandes mesures dans le sens de l'élaboration d'un cadre de gestion des risques liés aux catastrophes naturelles conformément à la Stratégie de Maurice. La gestion des risques

<sup>2</sup> <http://commissionoceanindien.org/activites/islands/le-programme/>

est un ensemble d'activités qui visent à prendre en charge les risques et leurs conséquences fâcheuses potentielles sur les hommes, la société et l'environnement (Assoumana, 2012: 20). La figure 2 ci-dessous présente les principales activités en matière gestion des risques.

**Figure 2 : Les activités de gestion des risques**



Une fois les risques identifiés, leur impact évalué et les priorités définies, il faut prendre les mesures nécessaires pour atténuer les pertes. C'est cette nécessité de prendre des mesures pour atténuer l'impact des catastrophes que souligne le coordonnateur du Projet des Iles lorsqu'il affirme :

«Nous ne pouvons empêcher les cyclones, les tsunamis, la sécheresse, les inondations et les changements climatiques, mais nous pouvons, par nos actions et nos décisions, atténuer les risques liés à ces catastrophes dont l'impact est important.»

Une des mesures prises par les pouvoirs publics de la région des Iles africaines de l'océan Indien est la création d'une rubrique relative à la gestion des catastrophes naturelles dans le budget des Etats. A en croire le document sur le Projet des Iles, cette rubrique représente 2 à 16% du budget annuel des Etats concernés. Le prochain pas décisif que doivent franchir les Etats est de prendre des mesures plus proactives en matière de contrôle du risque financier et physique. Ils pourraient, à ce sujet, s'inspirer du modèle mexicain que nous étudions dans les paragraphes qui suivent et qui consiste à mettre en place un fonds pour les catastrophes.

### 2.3 Le modèle mexicain: la création d'un fonds pour les catastrophes

D'après le document de la Banque mondiale sur le Fonds pour les catastrophes naturelles au Mexique<sup>3</sup>, ce pays est exposé à des risques naturels nettement plus variés que les pays de la région des Iles africaines de l'océan Indien. Le Mexique est situé sur ce qui est appelé « la ceinture de feu » ; il est exposé à des risques géologiques aussi variés que les tremblements de terre, les activités volcaniques ou les tsunamis. Le pays doit également faire face fréquemment à des risques hydro-météorologiques liés à des tempêtes tropicales

(appelés ouragans dans le Pacifique), à des inondations et à des glissements de terrain, autant de risques qui ont été convenablement identifiés et analysés. Il serait bon que le même travail soit effectué pour les Iles africaines de l'océan Indien et que les résultats de ce travail soient publiés et mis à la disposition des parties prenantes.

Pour financer la gestion des risques de catastrophe, le Mexique s'est doté d'un fonds pour les catastrophes naturelles connu sous son appellation officielle espagnole de Fondo Nacional de Desastres Naturales (FONDEN). Le Fonds a vu le jour dans le cadre d'un système de protection civile mis en place au lendemain des tremblements de terre dévastateurs de septembre 1985 (Banque mondiale: 2012: 4). Le FONDEN a pour principales missions de financer les activités de secours, la réparation et la reconstruction des infrastructures et la construction de logements pour personnes à faible revenu après une catastrophe naturelle. Le Fonds couvre les risques géologiques et hydro-météorologiques énumérés plus haut ainsi que d'autres phénomènes naturels susceptibles d'avoir un impact comparable sur la société.

Outre les activités post-catastrophe évoquées plus haut, le FONDEM a commencé à financer des activités ex ante. Si les activités post-catastrophe renvoient aux interventions qui suivent une catastrophe, les mesures ex ante précèdent la catastrophe dont elles visent à prévenir la survenue ou à atténuer l'impact. Les ressources allouées au Fonds représentent 0,4% du budget du Mexique. Pour sa stratégie de financement, le Fonds compte sur ses fonds propres (rétention des risques) pour les catastrophes fréquentes et sur des solutions de transfert de risque fondées sur le marché pour les catastrophes moins fréquentes. Les solutions de transfert de risque fondées sur le marché sont les techniques de réassurance classiques ou des instruments nouveaux tels que les obligations catastrophe plus connues sous leur appellation abrégée anglaise de « cat bonds ». Il s'agit d'instruments de financement de risque qui dépendent de la capacité des marchés financiers de mobiliser des fonds pour les catastrophes couvertes.

### 2.4 Le soutien du marché des assurances

Les marchés des assurances et de la réassurance peuvent jouer un rôle essentiel dans la mise en place de fonds publics pour la gestion des catastrophes. En effet, le secteur des assurances a une riche expérience en matière de gestion de risques. Cette expérience pourrait être mise à profit pour soutenir des projets de développement liés au risque dans les Iles africaines de l'océan Indien et sur d'autres marchés africains. Une des principaux problèmes du secteur est la faiblesse du niveau de

<sup>3</sup> L'ouvrage peut être téléchargé gratuitement sur le site suivant : [http://www.proteccioncivil.gob.mx/work/models/ProteccionCivil/Almacen/libro\\_fonden.pdf](http://www.proteccioncivil.gob.mx/work/models/ProteccionCivil/Almacen/libro_fonden.pdf)

sensibilisation au risque, et ce bien que le risque affecte toutes nos activités. Peter Bernstein (1996: 1), un des grands auteurs en matière de gestion du risque, va même plus loin et établit un lien direct entre le niveau de développement et la capacité de gérer le risque lorsqu'il écrit :

“La frontière entre les temps modernes et le passé était la maîtrise du risque: l'idée que le futur est plus qu'un caprice des dieux et que les hommes et les femmes ne sont pas passifs devant la nature ”.

Il est évident qu'en aidant les décideurs politiques à gérer le risque, le secteur des assurances contribue à l'indispensable effort de développement. L'Afrique dispose aujourd'hui d'outils mis au point par un organisme panafricain spécialisé appelé African Risk Capacity. Ces outils pourraient servir à l'effort de développement. Africa Risk Capacity a mis en place un mécanisme qui permet aux Etats africains de fédérer et de transférer les risques de catastrophe dans les Etats. Un organisme calqué sur le modèle d'African Risk Capacity pourrait fournir de l'assistance technique en matière de solutions de financement des risques dans les Iles africaines de l'océan Indien. Une fois les mécanismes locaux mis en place, l'organisme peut également fournir une capacité financière en collaboration avec des compagnies de réassurance telle qu'Africa Re. On peut déduire de ce qui précède que des mécanismes régionaux existent qui pourraient soutenir le Projet des Iles et contribuer à la réussite des prochaines étapes du processus de gestion du risque financier. Le problème de l'appui régional a également été identifié par la Commission de l'océan Indien comme une des conditions sine qua non du couronnement des efforts de protection financière des Iles africaines

de l'océan Indien contre les catastrophes naturelles.

### 3. LE RISQUE D'UNE MONTÉE PROGRESSIVE DU NIVEAU DE LA MER

Outre les grands risques évoqués plus haut, la communauté internationale s'est également intéressée à la menace rapidement grandissante de la montée du niveau de la mer du fait du changement climatique. En effet, ainsi qu'il a été souligné à la Conférence des Nations Unies sur le changement climatique qui s'est tenue en 2015 à Paris, le niveau de la mer monte à cause de la pollution de l'environnement qui accroît les températures mondiales. Le phénomène constitue une menace pour les sources d'eau potable, les villes à faible altitude et les îles partout dans le monde. C'est là un des domaines de risque où la stratégie de la prévention et de la suppression des causes profondes est essentielle. Les dirigeants présents à la Conférence de Paris sont parvenus à un accord mondial juridiquement contraignant qui encadre les activités à l'origine du réchauffement de la planète. S'il était appliqué, l'Accord de Paris contribuerait à atténuer une des causes majeures de l'augmentation de la fréquence et de la sévérité des risques naturels

### 4. CONCLUSION

Les Iles africaines de l'océan Indien ont montré la voie sur le continent en lançant le Projet des Iles pour la gestion des catastrophes naturelles. Des étapes cruciales ont déjà été franchies, et on pense que le prochain grand objectif pourrait être d'explorer les possibilités d'atténuation du risque au moyen de la gestion des risques physiques ou financiers. Les pouvoirs publics ont pris la décision louable de créer dans les

budgets nationaux une rubrique relative à la gestion des catastrophes naturelles. C'est par là que commença le Mexique. Toutefois, ainsi qu'on l'a observé dans le cas du Mexique, l'ouverture d'une ligne de crédit dans le budget des Etats et des mesures de secours réactives ne sauraient être aussi efficaces qu'un cadre global de gestion des risques de catastrophe naturelle qui comprendrait des mesures proactives visant à promouvoir la résilience (contrôle des risques physiques) et l'élaboration de mécanismes de financement de risques appropriés.

### REFERENCES

- i. Assoumana, Hassan (2012). *Industrial Enterprise: Role of Risk Surveys in Loss Prevention in the African Reinsurer*.
- ii. Berglee, R. (2012). **Regional Geography of the World: Globalization, People, and Places**. Morehead State University
- iii. Bernstein, P. L. 1996. **Against the gods: the remarkable story of risk**. New York: John Wiley.
- iv. The World Bank (2012) **FONDEN: Mexico's Natural Disaster Fund – A Review**.
- v. The World Bank and the United Nations (2010). **Natural Hazards, unNatural Disasters: the Economics of Effective Prevention**.
- vi. United Nations (2005) **Report of the International Meeting to Review the Implementation of the Programme of Action for the Sustainable Development of Small Island Developing States**, Port Louis, 10-14 January 2005
- vii. Valsamakis, Anthony, C.; Vivian, Robert, W. and du Toit, Gawie, S. (2010) **Risk management**. 4th edition. Sandton: Heinemann Publishers (Pty) Ltd

# LA TARIFICATION TECHNIQUE: LA CLE DE L'EXCELLENCE EN SOUSCRIPTION



Par

**Duncan MUKONYI**

Manager, Inspection technique, Département des Opérations centrales et des Risques spéciaux, Africa Re

## 1. INTRODUCTION

Pour le grand public, l'assureur, c'est celui-là qui vend des polices d'assurance et fait de bons bénéfices. Cette représentation de l'assureur n'est toutefois pas conforme à la réalité. En effet, la tarification des produits d'assurance se fait de telle manière qu'il ne reste qu'une marge à peine suffisante pour couvrir le bénéfice, les charges et le coût du capital après que le taux technique à proprement parler ait été défini. La tarification est un exercice complexe qui fait appel à l'analyse du marché, à l'étude de l'historique de la sinistralité, à l'analyse de la clientèle ainsi qu'à des efforts conjugués de souscripteurs, d'actuaire et de marketeurs.

L'ère post-détarification a été marquée par une très forte contraction des marges imputable aux rabais accordés par les assureurs et les réassureurs à cause de la concurrence. En conséquence, les marges bénéficiaires se sont rétrécies car les taux sont devenus peu économiques. On assiste en conséquence à un changement de stratégie de la part des compagnies d'assurances qui passent ainsi d'une concurrence irrationnelle fondée sur les taux à une politique de promotion de compétences dans le but de parvenir à un équilibre entre durabilité des opérations et satisfaction des clients. La concurrence change ainsi de théâtre et porte désormais sur des aspects tels que la qualité des services, la célérité dans le paiement des sinistres, les services à valeur ajoutée tels que

des visites de risque gratuites ou des programmes de formation adaptés aux clients.

Dans le présent article, l'auteur s'efforce essentiellement de montrer comment un souscripteur peut tarifier un risque simple. Il ne s'appesantit pas sur des questions telles que la négociation des taux avec les clients, les forces du marché et la réglementation. L'article met également en évidence les bienfaits de la tarification technique et de la réglementation des taux sur certains marchés africains.

## 2. L'IMPORTANCE DE LA TARIFICATION TECHNIQUE

Depuis quelques années, les compagnies d'assurance privilégient la tarification technique des risques dans leur portefeuille. Ce qu'il faut simplement comprendre par là, c'est que les assurés contribuent à un pool de risques comparables en payant une prime bien calculée pour permettre de faire face à quelques sinistres éventuels.

Cette méthode de tarification est intéressante, tant du point de vue économique que social, et ce pour plusieurs raisons. Tout d'abord, la tarification des produits d'assurance fondée sur le risque permet de couvrir une tranche de population beaucoup plus importante. Par exemple, lorsque les produits d'assurance sont tarifés en fonction du risque, nombre de personnes exposées à un risque faible peuvent acheter une couverture, ce qui

n'est pas le cas lorsque ces personnes doivent payer une prime plus élevée pour couvrir des personnes exposées à des risques plus importants. Il y a ensuite la perspective sociale. En effet, en Automobile par exemple, les adeptes de la conduite à risque devraient payer une prime qui correspond effectivement au risque couvert. Ainsi, les automobilistes concernés pourraient adopter une meilleure conduite pour éviter des pénalités. Inutile d'ajouter qu'une telle démarche est bénéfique pour le secteur des assurances et la société en général.

La tarification technique permet également aux assureurs d'ajuster la prime en fonction de la sinistralité pour les détenteurs de police qui paient une prime surévaluée, le but recherché étant d'éviter que les détenteurs de police ne passent chez un concurrent qui accepterait une prime moins élevée, ce qui aurait des conséquences sur la rentabilité de la compagnie qui pourrait réagir par un relèvement arbitraire des primes, point de départ d'un cercle vicieux qui ne profite ni à la compagnie ni au détenteur de police.

Dans le contexte actuel où tous les assureurs doivent améliorer leur résultat technique, des principes fondamentaux tels que la différenciation des risques revêtent une importance particulière en ce sens qu'ils permettent de déterminer la prime à payer pour un risque donné. Il en est d'autant plus ainsi que nombre de marchés sont déréglementés aujourd'hui, ce qui laisse aux assureurs la latitude de recourir à la différenciation des produits dans le but de mettre en place un système de tarification sain qui présente un intérêt économique et social pour toutes les parties prenantes.

Inutile d'ajouter que la tarification technique des risques est d'une importance vitale dans toutes les

branches d'assurance. Les principes de cette méthode de tarification sont illustrés dans les paragraphes qui suivent à l'aide d'un exemple simple en Non Vie.

### 3. LA TARIFICATION D'UN PROJET DE CONSTRUCTION SIMPLE

Nous vivons dans une ère de changement et de déréglementation marquée par des fusions et acquisitions, la sensibilisation du client, la proactivité des pouvoirs publics, etc. Force nous est donc de reconnaître que des taux qui ont été fixés ces 10 dernières années par exemple ont sans doute perdu toute actualité aujourd'hui.

Ainsi que nous l'avons déjà fait observer, le but de la tarification technique est de fixer des taux en adéquation avec le risque pour garantir un bénéfice technique raisonnable. Pour ce faire, il faudrait qu'on dispose d'autant d'informations que possible sur les divers marchés. Il s'agit notamment du niveau des primes, des franchises et d'autres termes et conditions dans les différentes branches. La procédure suivie est présentée dans les paragraphes qui suivent.

La tarification d'un projet en ingénierie se fonde sur les informations relatives à la souscription, sur la portée du projet et la couverture souhaitée, ainsi que sur les limites ou sous-limites et l'évaluation de l'exposition. On se fonde sur l'hypothèse qu'il existe un manuel qui fixe des taux minimum par branche, lesquels taux ont été arrêtés sur la base d'une analyse statistique de données suffisantes sur les risques et la sinistralité sur une période donnée. On peut évoquer à ce sujet des manuels et des outils de tarification qui ont été élaborés sur le marché de la réassurance et qui permettent de parvenir à des taux

cibles minimum. Toutefois, il faut encore étudier des données techniques pertinentes et suffisantes relatives au risque considéré pour que ces outils ou manuels produisent des résultats exacts. Le souscripteur devrait obtenir les informations suivantes de celui qui lui propose une affaire :

- a. Les nom et prénom de l'assuré ou des assurés ;
- b. Une description détaillée du projet, c'est-à-dire le nombre de sous-sol s'il y en a, le type de fondation et sa profondeur, les matériaux de construction, etc. ;
- c. La répartition des valeurs assurées ;
- d. La période de couverture ;
- e. Les extensions de la couverture de base, c'est-à-dire la couverture de la conception, la responsabilité réciproque, le terrorisme, etc. ;
- f. L'exposition aux risques naturels et normaux tels que les inondations, l'incendie, etc. ;
- g. La responsabilité envers les tiers/risques de voisinage ;
- h. L'expérience de l'entrepreneur ;
- i. La portée de la couverture requise ;
- j. La durée du projet.

Le souscripteur devrait également obtenir les informations techniques suivantes à l'aide d'un questionnaire sur le projet en Tous Risques Chantier.

Titre	Description
Nom de l'entrepreneur	XYZ
Expérience de l'entrepreneur	10 pour des projets similaires
Principal	L'Etat
Description du projet	Construction d'un immeuble commercial à 10 étages avec 2 sous-sol.
Période	18 mois suivis de 12 mois de période de maintenance.
Valeur du contrat	Travaux de construction: 10 millions \$EU; Assurance Responsabilité civile: 1 million \$EU par événement et au total.
Emplacement	Au centre de la ville, sur une rue bien fréquentée et à côté d'un collège
Exposition au tremblement de terre	La région est située dans la Zone 2 de la carte des risques naturels dans le monde.
Saisons de pluies	De mars à juin, puis de septembre à novembre, avec des précipitations moyennes de 100mm /jour
Couverture	Police TRC type, avec une couverture RC.
Extension de la couverture de base	Maintenance longue durée, couverture conception, heures supplémentaires, travail de nuit et fret express.

	Couverture de base minimum	Taux pour inondations par an (%)	Période (mois)	Taux de tremblement de terre par an(%) - (Zone 2)
<b>Immeuble commercial</b>				
De 1 à 3 étages au plus + 3 sous-sol	0,1	0,015	12	0,02
De 4 à 12 étages au plus	0,004			
Tout sous-sol supplémentaire	0,001			
Extension de couverture				
RC	5 à 20% du taux de base			
Conception	10 à 30% du taux de base			
Heures sup., travail de nuit	5% du taux de base			
Maintenance prolongée	7,5 à 20% du taux de base			

### CALCUL DE LA PRIME TECHNIQUE PURE

Le souscripteur peut déterminer la prime technique pure du modèle de guide de tarification ci-dessous.

La prime de base pour un immeuble à 10 étages serait calculée ainsi qu'il suit:  $(0,1 \times 18/12) + (0,004 \times 7) + 0,001$  (plus sous-sol) = 0,179%. Les chargements suivants seraient ajoutés à la prime de base:

Tarif pour inondations:  $0,015 \times 18/12 = 0,0225\%$

Tari pour tremblement de terre =  $0,02 \times 18/12 = 0,03\%$

RC: Utiliser le chargement maximum en raison du risque lié à l'emplacement:  $20\% \times 0,1 = 0,02\%$

Couverture de la conception: Prendre 15%:  $15\% \times 0,1 = 0,015\%$

Heures supplémentaires:  $5\% \times 0,1 = 0,005\%$

Maintenance: Prendre 10% i.e.  $10\% \times 0,1 = 0,01$

La prime totale serait égale à 0,2815%

D'un point de vue purement technique, le risque devrait être tarifé à 0,2815%. Toutefois, il existe d'autres facteurs qui pourraient jouer sur la prime finale. Il s'agit notamment des franchises, des sous-limites et des exclusions. Il importe de ne pas perdre de vue que les manuels de tarification ne sont que de simples guides. Aussi, les chargements recommandés peuvent-ils varier à la baisse ou à la hausse en fonction de

l'expérience et des circonstances

Comme pour toutes les branches, la prime tiendra compte des prévisions de sinistres, des coûts d'acquisition, de la marge de bénéfice, des charges administratives et du coût du capital.

La tarification technique permet donc de s'assurer que le risque est convenablement tarifé, en fonction des circonstances, des informations techniques recueillies, de la portée de la couverture et de l'évaluation de l'exposition. Chaque composante qui a un effet sur le risque couvert aura un impact sur le taux. Le souscripteur ne peut parvenir à une bonne tarification technique du risque sans une bonne

connaissance de ces composantes. Le taux final obtenu reste une estimation et, généralement, un repère pour les négociations.

L'ère de la tarification technique a été fortement marquée par des évolutions dans le secteur des assurances ces 20 dernières années. Les compagnies d'assurances peuvent disposer aujourd'hui d'impressionnantes capacités financières pour souscrire le risque de leur choix au taux de leur choix et chercher une protection en réassurance appropriée pour leur rétention nette. Cette évolution a donné lieu à une âpre concurrence entre acteurs du secteur, laquelle concurrence est une conséquence de l'excédent de capacités sur le marché qui a fortement réduit les marges de bénéfice, engendrant ainsi un cycle baissier.

Pour remédier à cette situation, assainir le marché et protéger le secteur, les marchés se sont dotés de mécanismes de régulation des taux. En Afrique par exemple, les mesures prises varient d'un pays à un autre. Il serait malheureusement peu commode de s'y appesantir dans le présent article.

#### 4. CONCLUSION

Jusqu'ici, les souscripteurs se servaient des seuls manuels de tarification pour évaluer les risques et déterminaient le taux de base sans tenir dument compte ni de la portée des couvertures demandées ni des risques inhérents tels que des inondations ou des tremblements de terre. Les assureurs exposaient ainsi sans contrepartie une bonne partie de leur capacité car certaines expositions n'étaient pas chargées. Autrement dit, ils ne constituaient pas de réserves suffisantes pour les sinistres à venir. En effet, en cas de sinistre lié à ces expositions non tarifées, la responsabilité de

l'assureur reste engagée, ce qui épuise ses réserves à cause d'une mauvaise tarification des risques. Si l'application de la réglementation relative à la tarification technique s'est heurtée à des obstacles de taille sur plus d'un marché, la croissance de la prime ces dernières années sur les rares marchés qui se sont efforcés de se conformer à la nouvelle réglementation - tels que le Kenya - atteste du bien-fondé de cette mesure. L'intérêt de la tarification technique ne saurait être exagéré dans la mesure où des informations techniques suffisantes une évaluation prudente du risque à la phase de souscription (et non de règlement de sinistre) conduit à l'excellence en souscription. Ne dit-on pas que ce qui n'a pas été bien fait à la phase de souscription remonte à la surface à la phase de règlement de sinistre?

#### REFERENCES

1. 2016 Axco Insurance Market Reports.
2. Engineering Rating Guides.

# LES DONNEURS D'ASSURANCE : COMMENT EVITER LES DOUBLES EMPLOIS OU COMMENT L'AUDIT INTERNE PEUT S'APPUYER SUR LE TRAVAIL DES AUTRES DONNEURS D'ASSURANCE



Par

**Ousmane SARR**

Directeur adjoint de l'audit interne, Africa Re

## 1. INTRODUCTION

Tirant les leçons de la faillite retentissante de grands groupes dans un passé récent, les entreprises ont pris conscience de la nécessité de la gestion des risques de toutes sortes qui menacent leur existence et leur développement. Elles ont appris par la même occasion à différencier et à mettre en place les différentes structures d'identification et de gestion de ces risques (voir les trois lignes de maîtrise). C'est ainsi que s'est développée toute une myriade de spécialités de la gestion des risques, avec des spécialistes promus à tous les niveaux dans la structure des entreprises, l'objectif final étant de donner assurance que tout est mis en œuvre pour annuler ou atténuer les effets néfastes des risques identifiés sur la réalisation des objectifs et des stratégies. C'est dans ce cadre que l'audit interne est chargé de scruter le système de gestion des risques, du contrôle et de la gouvernance, en toute indépendance.

Le présent article examine les différents types d'assurance et leurs sources respectives. Il met ensuite en lumière la différence entre la consultation et l'audit, puis relève les limites de l'audit interne et souligne le besoin de services complémentaires d'autres donneurs d'assurance. L'auteur se penche longuement sur le cadre nécessaire pour la gestion des risques majeurs selon leur importance. L'article évoque également la cartographie des assurances, laquelle fonctionne comme un assistant visuel

qui aide à savoir si les assurances fournies pour tel ou tel risque ou pour telle ou telle question de conformité sont suffisantes ou pas. Est aussi évoqué le rôle que le chef de la fonction d'audit devrait jouer pour éliminer tout double emploi en matière de fourniture d'assurance. L'article se ferme sur un plaidoyer pour des assurances combinées qui permettraient à l'auditeur l'étendre la portée des assurances qu'il fournit et de les approfondir.

## 2. NATURE DE L'ASSURANCE

L'assurance peut être définie comme toutes les fonctions de contrôle qui aident la direction générale et le conseil d'administration d'une entreprise à réaliser les objectifs stratégiques, opérationnels, de conformité et de publication de données. Et pour exister le concept d'assurance doit reposer sur cinq composantes qui peuvent être reliées comme suit :

“L'assurance est une information ou une conclusion (1) tirée par le donneur d'assurance (2) à l'intention de tiers destinataires (3) sur la question de savoir si le point examiné (4) est conforme aux normes ou aux attentes ” (5)

Il apparaît donc que la délivrance de l'assurance met en relation différentes catégories d'intervenants (donneur d'assurance, tiers destinataires, etc.) autour d'un objet défini à partir de critères de comparaison connus. Mais l'assurance se doit d'être crédible pour être recevable, utile et constructive. La



crédibilité de l'assurance est tributaire de la compétence, de l'indépendance, de l'objectivité et de l'objectif spécifiquement visé pour délivrer l'assurance.

- La compétence : La connaissance du risque et des contrôles mis en place.
- L'indépendance et l'objectivité : l'impartialité du donneur d'assurance (critères identifiés et convenus).
- Objectif : délivrer l'assurance spécifiquement à un ou plusieurs risques ou contrôles.

Trois groupes interviennent dans les activités de donneur d'assurance :

- Les membres des entités auditées qui produisent et/ou préparent les données ;
- Les auditeurs internes et externes qui sont en charge de la fonction de donneurs d'assurance indépendante et objective, ainsi que les personnes qui assument les fonctions de contrôle et de supervision en place dans les différentes structures des entreprises.
- Les décideurs qui utilisent les résultats produits par les deux premiers groupes pour prendre des décisions (conseil d'administration, direction générale et autres parties prenantes).

### 3. CONSULTATION ET ASSURANCE

La fonction de donneur d'assurance repose sur un examen objectif des faits pour donner en toute indépendance une opinion (assurance) sur l'adéquation des structures de gouvernance et des contrôles par rapport aux risques identifiés. L'étendue de l'audit (scope) est laissée au libre choix de l'auditeur. La fonction de consultation est définie comme une fonction de conseil sur les activités du client. La nature et l'étendue

de la consultation sont convenues d'avance, l'objectif étant d'améliorer l'organisation et les activités dans les domaines étudiés.

Même si une délimitation claire n'est pas théoriquement établie entre assurance et consultation (assurance/consulting continuum), il est tout de même permis d'introduire ne serait-ce qu'une petite dose d'incompatibilité.

#### LA FINALITÉ :

- La consultation a pour finalité l'amélioration ;
- L'assurance évalue les procédures à la lumière de critères préétablis pour mesurer leur adéquation par rapport aux risques identifiés.

#### LE NOMBRE DE PARTIES PRENANTES:

- Deux pour la consultation : le consultant et son client ;
- Outre les audités et les auditeurs, l'assurance peut s'adresser à la direction, au comité d'audit ou aux parties prenantes (actionnaires, organes de supervision, etc.).

#### LE MODE OPÉRATOIRE :

- Dans la consultation, le consultant et son client conviennent d'avance du domaine et de l'étendue de la consultation. L'indépendance n'est pas mise en exergue.
- Dans le cas de l'assurance, l'auditeur est censé déterminer en toute indépendance l'étendue et les domaines dans lesquelles l'assurance sera donnée.

En dépit de ces distinctions, l'auditeur interne a aussi vocation à exercer en qualité de consultant dans des domaines et activités variés et divers.

### 4. LES LIMITES DE L'AUDIT INTERNE

D'après l'International Standard for Professional Practice of Internal Auditing, l'auditeur interne a pour mission de fournir des assurances sur la qualité de la gouvernance, de la gestion des risques et des contrôles connexes. En effet, l'auditeur interne donne une opinion ou des assurances sur tous les domaines où le risque peut jouer sur la réalisation des objectifs ou la pérennité de l'entreprise.

Toutefois, l'audit interne pourrait ne pas toujours disposer de toutes les ressources nécessaires pour ses activités. Dans ce cas, et sous réserves de certaines précautions, il pourrait devoir faire appel aux services d'autres donneurs d'assurance ou d'autres spécialistes.

### 5. LES DONNEURS D'ASSURANCE

#### 5.1 Les catégories de donneur d'assurance

Il existe trois catégories de donneur d'assurance qui sont définies par rapport aux destinataires de leur production :

- Les donneurs d'assurance qui s'adressent au conseil d'administration directement ou indirectement par ses différents démembrements (commissions permanentes ou ad-hoc) ;
- Les donneurs d'assurance qui s'adressent à d'autres parties prenantes ;
- Les donneurs d'assurance qui s'adressent à l'entreprise (direction générale, département ou fonction, activité spécifique, etc.)

Nous énumérons ci-après quelques donneurs d'assurance.

- Les auditeurs internes et externes
- Les experts en gestion des risques et

- de la conformité
- Les contrôleurs de qualité
- Les investigateurs de fraudes
- Les contrôleurs de gestion
- Les réviseurs des états financiers (consolidation)
- Les spécialistes de la sécurité et de la santé
- Les inspecteurs
- Les spécialistes en informatique
- Les organes de supervision
- Le personnel subalterne des entreprises
- Les actuaires (internes et externes)

La liste est d'autant moins exhaustive que l'assurance couvre un large éventail de questions et que le besoin varie d'une entreprise à une autre. De plus, des situations nouvelles peuvent surgir qui pourraient nécessiter des types d'assurance nouveaux jamais envisagés. Le donneur d'assurance devrait disposer de moyens nécessaires, notamment de procédures et politiques ainsi que d'une planification et d'une documentation appropriées. Naturellement, le niveau et la qualité de l'assurance fournie devraient être fonction de la compréhension que celui qui la fournit a du risque ainsi que de son objectivité et de son indépendance. Le fournisseur d'assurance devrait également s'appuyer sur l'expérience de l'entreprise en matière de contrôle, de gouvernance et de gestion du risque.

La portée du risque, les structures de direction et les activités des entreprises ne cessent de changer, et les fournisseurs d'assurance devraient tenir compte des évolutions récentes pour aider les entreprises à être à la hauteur des défis nouveaux. Il n'est pas sans intérêt de préciser que l'existence de différents fournisseurs d'assurance dans une entreprise n'est pas gage d'efficacité en matière de gestion du risque car aucun organe ne peut prétendre pouvoir fournir une assurance absolue dans tous les domaines.

## 5.2 Les donneurs d'assurance externes

Point n'est besoin de souligner que les donneurs d'assurance externes peuvent améliorer les chances de couvrir efficacement et complètement l'ensemble des risques et des contrôles majeurs. Nous énumérons ci-après les avantages et les inconvénients qu'il y a à faire appel aux donneurs d'assurance externes.

### a) Avantages

- Les donneurs d'assurance externes peuvent aider à mettre en place de nouvelles techniques pour détecter les insuffisances des contrôles et les erreurs éventuelles, ouvrant ainsi la voie à des réponses rapides de la part des gestionnaires. Ces nouvelles techniques peuvent aider les gestionnaires à trouver des solutions aux problèmes qu'ils ont eux-mêmes identifiés.
- La mise à contribution du réseau ou de la communauté des donneurs d'assurance peut permettre d'avoir une vue plus globale et à partir de différentes perspectives en coordination avec l'audit interne.

### b) Inconvénients

Le recours aux donneurs d'assurance externes peut comporter des inconvénients suivants :

- Des insuffisances importantes dans les contrôles peuvent échapper aux autres donneurs d'assurance.
- L'absence d'indépendance des autres donneurs d'assurance vis-à-vis de l'entreprise peut les amener à laisser de côté des domaines non couverts par leurs confrères.
- Les donneurs d'assurance externes pourraient se focaliser sur des questions hors contexte ou considérées comme étant de moindre importance par l'audit interne en

raison des différences d'approche par rapport à l'évaluation des risques.

## 6. LES RISQUES IMPORTANTS ET LE CADRE DE FOURNITURE D'ASSURANCE

Le rôle de supervision et de prise de décisions stratégiques est le plus souvent dévolu aux organes délibérants des entreprises. Pour s'acquitter de leurs responsabilités, ces organes doivent compter sur la direction générale mise en place pour gérer au quotidien en leur lieu et place. Les organes délibérants doivent également faire le point sur l'architecture de réponse mise en place pour contrer les effets néfastes des risques, en particulier les risques majeurs de nature à affecter lourdement les activités et la pérennité des entreprises.

Il revient aux donneurs d'assurance de poser le diagnostic de l'adéquation de la gestion des risques, des contrôles et de la gouvernance. Pour l'efficacité, ces donneurs d'assurance se doivent en priorité de s'intéresser aux risques majeurs et veiller à ce que la structure de gestion des risques mette en place une méthodologie et un cadre appropriés pour identifier et documenter ceux-ci.

A ce sujet, la 1<sup>ère</sup> ligne de défense, à savoir la direction, devrait veiller à ce que les risques soient identifiés et les contrôles nécessaires mis en place.

L'identification passe nécessairement par la mise en place d'une base de données, la plus large possible, de tous les processus en vigueur dans tous les compartiments de la société. Ainsi, on sait précisément quel risque peut affecter quel processus et dans quel compartiment, de sorte que les donneurs d'assurance pourront mesurer l'adéquation et l'efficacité de ces contrôles par rapport aux risques catégorisés comme majeurs.

C'est cette approche par les risques importants qui permettra aux donneurs d'assurance de relever le niveau et la qualité de l'assurance pour les conformer à l'importance des risques considérés. Le donneur d'assurance se doit donc de veiller à ce que les étapes suivantes soient suivies par la structure de gestion des risques en collaboration avec la première ligne de défense:

- 1) Recensement de tous les compartiments de l'entreprise ;
- 2) Recensement de tous les processus en vigueur dans chaque compartiment ;
- 3) Identification, documentation et classification de tous les risques pouvant affecter un ou plusieurs processus ;
- 4) Mise en place de contrôles pouvant endiguer ou atténuer les effets des risques identifiés ;
- 5) Evaluation périodique de chacune des étapes pour s'assurer qu'elle est appropriée et efficace. En cas de

changement important constaté, procéder aux adaptations nécessaires.

La troisième ligne de défense, à savoir l'audit interne, pourrait procéder à une projection d'assurance qui lui permettrait de visualiser la manière dont les différents risques et les différentes questions de conformité sont couverts par les différents donneurs d'assurance.

## 7. LA PROJECTION DE L'ASSURANCE

Il faut rappeler que l'assurance est donnée dans le cadre de ce qu'on appelle les trois lignes de défense, à savoir les gestionnaires, la gestion des risques et de la conformité et l'audit interne. La projection de l'assurance est réalisée en mettant horizontalement les trois lignes de maîtrise et en mettant verticalement les risques dont on veut vérifier la couverture, en général les risques majeurs. On peut ainsi visualiser la manière dont telle assurance couvre tel risque ainsi que les problèmes de conformité.

La projection de l'assurance permet de mesurer, de déplacer ou d'adapter les assurances données par une ou plusieurs fonctions. Elle permet en particulier de :

- Comprendre quels contrôles sont nécessaires pour une meilleure prise en charge des risques majeurs au niveau du conseil d'administration ou de ces organes délégués ;
- Détecter les failles ou les insuffisances dans la projection de l'assurance et y apporter les solutions les plus appropriés en distribuant mieux les assurances, par exemple en modifiant le plan d'audit ou en engageant des consultants ;
- Représenter les superpositions d'assurance ou des domaines qui ne sont couverts par aucune assurance.

La projection de l'assurance peut être réalisée par risque, par fonction ou par processus, selon les objectifs fixés.

### Projection de l'assurance

Risque	Gestionnaire du risque	Objectifs stratégiques	Contrôles en place	Les gestionnaires (1ère ligne) : Identification des risques et prise de mesures correctives	Les donneurs d'assurance (2ème ligne) : Conception et mise en place des procédures, des orientations, et de la conformité	L'audit interne, Inspection technique (3ème ligne) : assurance indépendante, évalue et dresse des rapports sur les assurances et les donneurs d'assurance ainsi que sur les assurances au niveau de l'entité.	Evaluation de l'assurance	Assurance suffisante? Oui/non suffisante? Oui/non	Measurecorrective
Fraude & Erreurs		Zéro fraude	Procédures opérationnelles, politiques de lutte contre la fraude	Etablir des rapports sur les domaines de fraude ciblés Politiques de prévention d'actes de fraude	Politiques de prévention/ lutte contre la fraude Contrôles/ conformité	Revue de la mise en œuvre des politiques et procédures	vert	Y	
Service aux clients		Politique de paiement obligatoire de sinistres ou de soldes dans un délai de 3 jours	Rapports mensuels sur les sinistres et les soldes payés	Rapports sur les politiques et pratiques des concurrents	Contrôle de conformité	Rapports sur la mise en œuvre et les exceptions	Rouge	N	Veiller à ce que les rapports mensuels sur Les politiques et pratiques des concurrents soient disponibles à temps
Assistance technique aux cédantes	Département de la souscription	Programmes de formation appropriés	Feedback des cédantes	Rapports sur les besoins en formation	Contrôles de conformité et rapports	Qualité des programmes de formation	Vert	Y	

## 8. COORDONNER LES ACTIVITÉS DES DONNEURS D'ASSURANCE

Comme nous l'avons vu, la fourniture de l'assurance n'est pas l'apanage de l'audit interne. Elle doit être rationalisée et harmonisée pour être utile à celui au destinataire. A ce sujet, la norme 2050 relative à la coordination des activités de fourniture d'assurance dispose que « le chef de l'unité d'audit interne devrait partager les informations et coordonner ses activités avec celles des autres donneurs d'assurance internes et externes, y compris les consultants, pour que les activités soient efficaces et pour éviter tout double emploi ».

En fait, dans plus d'une entreprise, les donneurs d'assurance se sont vu assigner des tâches qui vont des risques informatiques au contrôle de qualité et aux produits finis, en passant par les états financiers périodiques et le respect des lois et de la réglementation. Ces missions doivent être menées à bien, et l'audit interne doit être en mesure de coordonner et de répartir les tâches et les ressources pour éviter tout double emploi et d'éventuelles incompréhensions dans la classification des risques importants.

La projection de l'assurance, important outil de travail, devrait aider l'auditeur interne à atteindre les objectifs fixés car elle lui permettrait d'identifier les principaux domaines d'intérêt (risques majeurs) et de savoir quelles activités il peut externaliser. L'auditeur interne a tout intérêt à assurer cette coordination des activités, lui qui doit fournir au conseil d'administration les assurances dont celui-ci a besoin dans le cadre de ses fonctions de supervision.

Pour satisfaire le Conseil d'administration dans son désir de disposer de toutes les assurances requises, l'audit interne doit prendre en compte l'ensemble des assurances et en

faire une synthèse permettant d'avoir une vue globale et intégrée de toutes les assurances.

L'audit doit donc s'assurer que :

- Les autres donneurs d'assurance ont les compétences et les qualifications voulues dans leur domaine d'intervention ;
- La portée et la fréquence de ses travaux répondent aux nécessités de la gestion des risques couverts ;
- L'approche et la méthodologie sont appropriées ;
- Les conflits d'intérêts n'entachent pas l'indépendance, la qualité et l'objectivité de ses travaux.
- La qualité et la crédibilité de ses travaux sont acceptables.

## 9. CONCLUSION

L'Audit interne contribue grandement à fournir à la direction et au conseil d'administration les assurances dont ils ont besoins dans le cadre de leurs missions respectives. Aussi doit-il évaluer les risques significatifs sur lesquels portent ses efforts et auxquels il consacre d'autres ressources. L'Audit interne pourrait ne pas être en mesure de fournir une assurance absolue sur toutes les questions. Il devra alors s'appuyer sur d'autres fournisseurs d'assurance. A ce sujet, il doit élaborer une cartographie de l'assurance aussi complète que possible pour évaluer les donneurs d'assurance potentiels sur lesquels il pourrait compter. Comme cette tâche est complexe, les entreprises gagneraient à mettre les auditeurs internes en position de développer une assurance pluridisciplinaire qui leur permette d'étendre la portée de leurs fonctions. On éviterait ainsi tout double emploi inhérent à l'intervention de donneurs d'assurance multiples sur lesquels l'Audit interne n'a aucune prise.

# LES ENERGIES RENOUVELABLES: OPPORTUNITES POUR L'AFRIQUE



Par

**Guilhem De SAINT  
ANDRE**

Directeur, Energies renouvelables, VERSPIEREN

Formidable enjeu du 21ème siècle les énergies renouvelables s'inscrivent pleinement dans notre futur à plusieurs titres. En premier lieu elles participent pleinement à l'essor d'un développement économique dé-carboné, problématique majeure mise en avant à l'occasion de la COP21. Il est dorénavant scientifiquement démontré que le réchauffement climatique, constaté par les climatologues depuis plusieurs décennies, est dû aux effets de l'activité humaine.

Ce constat, en ce que les causes sont humaines, a longuement été discuté, parfois par le scepticisme de quelques scientifiques, souvent par certains lobbies dont la lutte contre le réchauffement climatique allait clairement à l'encontre de leurs intérêts économiques, et le sera toujours par une minorité d'individus dont les croyances ou l'idéologie est hermétique à toutes raisons. Aujourd'hui, s'il demeure quelques résistances sur le sujet, la majorité des acteurs politiques, économiques et sociaux ont admis le phénomène du réchauffement climatique dans ses causes et ses conséquences.

D'après le GIECI, la production d'énergie participe à la majeure partie des émissions de Gaz à Effet de Serre, les autres domaines d'émission étant principalement l'agriculture - élevage intensif -, l'urbanisation et les transports.

Dans ce contexte, les énergies renouvelables offrent l'une des rares possibilités de produire sans émission de carbone, ou de manière extrêmement limitée, avec l'avantage d'une innocuité

pour l'homme si l'on devait les mettre en perspective avec l'énergie nucléaire, également dé-carbone.

En second lieu, les énergies renouvelables révolutionnent les mécanismes de production et de distribution de l'énergie. En effet, depuis le début du 20ème siècle, les sources principales d'énergies proviennent du charbon, du gaz et du pétrole, dont les ressources sont inégalement réparties d'un point de vue géographique. L'apparition de l'énergie nucléaire ne changeant en rien cette problématique, l'uranium étant une ressource inégalement répartie et épuisable. De plus les énergies fossiles, gazières ou nucléaires nécessitent des investissements tels, qu'elles limitent structurellement les acteurs capables d'y investir. De ces causes en est résulté : un nombre limité d'états et d'entreprises producteurs et distributeur de l'énergie, au détriment de la redistribution des richesses, contrecoup des monopoles ou oligopoles, et parfois de la souveraineté d'autres pays ou populations.

A l'inverse, les sources des énergies renouvelables, qu'il s'agisse du vent, du soleil, de l'eau, de la chaleur du sous-sol ou du biogaz, sont disponibles partout, elles sont également inépuisables. Elles offrent enfin l'avantage de nécessiter des investissements qui peuvent être faibles, quelques milliers d'euros, ou de grande ampleur selon la dimension des projets et de leurs investisseurs.

Ainsi les énergies renouvelables offrent de multiples avantages : l'absence de production de gaz à effet de serre, l'absence de pollution atmosphérique, l'infinité des ressources,



le développement de projets locaux, par des acteurs de toutes tailles – des particuliers aux états, en passant par les petites ou moyennes entreprises, les collectivités locales ou territoriales, ainsi que les grands énergéticiens, favorisant toujours l'emploi et le développement des économies locales.

Dans ce contexte particulièrement favorable, depuis une vingtaine d'année, les pays développés, au premier rang desquels l'Europe, ont investi massivement dans la recherche, le développement et le déploiement de ces énergies, rapidement rejoints par les Etats-Unis, puis l'Asie dont notamment la Chine.

Depuis plusieurs années l'Afrique a embrassé ce mouvement. Plusieurs raisons laissent à penser qu'elle en sera l'un des principaux acteurs à moyen terme : la nécessité de construire des réseaux parfois inexistantes, accompagner son développement et sa croissance bien plus dynamique que celles des autres continents, son accès

privilegié à l'une des principales sources de l'énergie renouvelable : le soleil.

Il s'agit d'une immense opportunité pour l'Afrique, la possibilité de démontrer que le développement humain peut être durable, et éviter le désastre écologique du modèle initié par l'Europe, l'Amérique du Nord, et déployé massivement par l'Asie.

A l'instar de l'ensemble des autres acteurs financiers, les assureurs, sans lesquels la plupart des projets ne peuvent aboutir, ont la responsabilité d'accompagner cet essor. Cette responsabilité est un enjeu humain indispensable, elle est également économiquement profitable.

Les centrales de production d'énergies renouvelables, en raison de leur déploiement depuis plusieurs années et dans un volume qui croît de manière constante présentent les caractéristiques nécessaires à une assurabilité viable et pérenne. Ces caractéristiques sont connues : un

nombre suffisant et homogène de risques permettant une approche statistique pour en déduire des résultats techniques fiables. de 55 000 turbines installées et à un investissement de l'ordre de 153 milliards €. En photovoltaïque, la puissance installée est de 79 622 MW à fin 2013, représentant une masse assurable de l'ordre de 95 milliards €. L'ensemble de ces centrales sont assurées qu'il s'agisse d'assurance de chose - Tous Risques Montage Essais, Bris de Machines, Pertes de Recettes - ou d'assurance de responsabilité civile.

Ce secteur représente un marché spécifique, d'assureurs et de courtiers, qui ont fait le choix de s'y intéresser. La croissance et les résultats du secteur depuis plus de 10 ans, nous conforte dans cette voie, avec des ratios combinés globalement positifs et une croissance annuelle moyenne de l'ordre de 10%.

Comme pour toute activité d'assurance, la compréhension des risques demeure la condition sine qua non du développement sur ce secteur. Il existe, en effet, des règles de prévention et de protection des risques qui doivent être mise en œuvre pour limiter l'exposition des centrales de production d'énergies aux aléas contre lesquels l'assureur apporte sa garantie. La connaissance des technologies utilisées par les opérateurs, les méthodes et les engagements en termes de maintenance des installations sont également clés dans l'approche tarifaire et la détermination des franchises.

Sur ces sujets liés à la souscription des risques, les marchés d'assurance de chaque pays africain peuvent clairement s'appuyer sur les retours d'expérience des marchés panafricains ou européens. La réassurance par sa vision globale et son intérêt direct à apporter les clés de compréhension des risques aux cédantes, apporte vraisemblablement l'une des meilleures réponses.



# LE MARCHÉ TUNISIEN DES ASSURANCES APRES LA REVOLUTION



Par

**Lamia BEN MAHMOUD**

Président Directeur Général de Tunis Re

## 1. INTRODUCTION

L'année 2011 a été marquée par la révolution du 14 janvier en Tunisie et ses répercussions sur toute la région. Le 23 octobre 2011, la Tunisie a connu son premier scrutin démocratique depuis l'indépendance en 1956. L'élection de l'Assemblée constituante a permis au pays de passer à une phase de transition. Alors que le processus de transition suit son cours, les difficultés politiques et sécuritaires ont pesé sur l'activité économique en Tunisie. Les investissements, les exportations et le tourisme ont baissé ou stagné et comme conséquence, le rythme de l'expansion économique a ralenti.

La révolution a révélé l'ampleur des fragilités structurelles du pays : disparités régionales, chômage des jeunes diplômés et gouvernance. Mais, en dépit de ces difficultés, les perspectives à moyen terme demeurent positives : la Tunisie devrait attirer de nouveaux flux de capitaux, en mettant l'accent sur la transparence et la création d'entreprises. Le pays peut compter sur une main-d'œuvre locale très qualifiée, un secteur privé dynamique et une position géographique avantageuse de charnière entre l'Europe et le continent africain.

Aujourd'hui, le défi le plus urgent pour la Tunisie est d'accélérer des réformes qui puissent stimuler la croissance économique. Et il est évident que le secteur des assurances est l'un des secteurs les plus concernés par ce courant réformateur et ce à plus d'un titre : Il s'agit d'un secteur stratégique

dans toute économie moderne et d'un domaine d'activité où s'impliquent des considérations d'ordre économique, financier, social et culturel. La Tunisie a toujours pris en compte ces trois dimensions dans toutes les actions de réformes de ce secteur stratégique : La solidité du secteur des assurances retient de plus en plus l'attention du régulateur national et des institutions internationales, notamment l'Union européenne et la Banque mondiale qui ont financé récemment deux études approfondies sur le marché pour lui permettre de bien jouer le rôle qui lui est dévolu. Ces études devraient permettre à l'industrie de jouer pleinement son rôle de catalyseur du développement socio-économique.

L'objectif du présent article est de présenter le secteur des assurances en Tunisie, son comportement lors des événements de 2011 et les effets de la révolution sur son évolution, et de conclure sur les recommandations des récentes études et les orientations de sa réforme.

## 2. LE SECTEUR DES ASSURANCES EN TUNISIE

### 2.1 Le Cadre organisationnel :

L'assurance a été introduite en Tunisie à la fin du 19ème siècle par le régime français qui est resté en vigueur jusqu'à l'indépendance. Le marché tunisien des assurances a été dominé par les sociétés étrangères. Avec l'indépendance, l'Etat tunisien a déployé un effort législatif en fixant un cadre réglementaire tunisien régissant ce secteur en vue d'une meilleure intégration de l'activité des

assurances dans la vie économique et sociale. C'est ainsi que la Société tunisienne d'assurance et de réassurance (STAR) fut créée en 1958 par une participation directe de l'Etat tunisien dans le cadre de la relance du secteur. Ensuite, plusieurs compagnies privées de droit tunisien sont apparues durant les années 60 et 70, reprenant des portefeuilles de sociétés étrangères.

Le 25 mars 1981, le premier réassureur professionnel national en Tunisie, Tunis Re, a vu le jour. La réassurance est un acteur important du secteur de l'assurance. Elle est en fait l'épine dorsale de l'industrie d'assurance; entre autres elle permet aux cédantes de gérer les risques de pointe, habilitant ainsi l'industrie de l'assurance à jouer son rôle de pilier du secteur financier.

Ce n'est qu'en 1992 que s'est matérialisé l'effort de codification du droit des assurances portant sur la promulgation du code des assurances. Ce code a défini les rapports contractuels entre assureurs et assurés, fixé les conditions d'agrément et de contrôle prudentiel des entreprises d'assurances, et a posé les conditions d'exercice des professions liées à l'assurance.

## 2.2 Taille du marché

Actuellement, le marché des assurances en Tunisie compte 23 entreprises résidentes et 4 compagnies off-shore. Vingt des entreprises résidentes opèrent sous le statut de société anonyme et trois sont constituées en société à forme mutuelle.

La majorité des entreprises opèrent en multi-branches et certaines d'entre elles sont spécialisées dans une activité particulière de l'assurance : Cinq en assurance-vie, une en assurance-crédit et une en réassurance. Par ailleurs, trois nouvelles compagnies se sont spécialisées en assurance Takaful.

En 2014, les primes souscrites se sont établies à 1,527 milliard dinars tunisiens, soit une croissance d'environ 6,9% par rapport à 2013. Le Tableau 1 ci-dessous présente les chiffres de la production de 2010 à 2014.

**Tableau 1: PIB, prime et pénétration de l'assurance**

Monnaie: millions de dinars tunisiens (DT)

Intitulé	2010	2011	2012	2013	2014
P.I.B	63,364	64,566	71,332	76,351	82,977
Primes émises	1120,4	1177,9	1285,5	1427,7	1527,4
Taux de pénétration en %	1,77	1,82	1,80	1,85	1,84

## 2.3 Performance du marché

Dans une conjoncture économique nationale post-révolution particulièrement difficile, où les principaux indicateurs tels

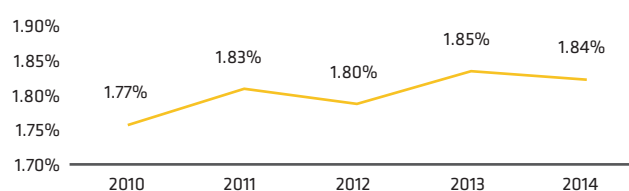
que le taux de croissance du PIB, le taux d'inflation, le taux de chômage et la balance commerciale sont en déclin, l'économie tunisienne tarde à trouver sa relance. Cette situation a engendré un impact négatif sur tous les secteurs. Le secteur de l'assurance n'a pas été épargné et sa contribution au financement de l'économie tunisienne demeure insuffisante : le marché est globalement légèrement excédentaire et son activité connaît une croissance en dessous de son potentiel réel. Cette situation est reflétée par les indicateurs suivants:

### 2.3.1 Taux de pénétration

Le ratio prime / PIB est de l'ordre de 1,84%, comme indiqué au Tableau 1, contre une moyenne mondiale de l'ordre de 6,5%. Dans la région MENA (Moyen-Orient et Afrique du Nord), la Tunisie se classe 4<sup>ème</sup> ; elle occupe le 2<sup>ème</sup> rang dans le Maghreb après le Maroc, avec un taux de pénétration de 3 %, et devant l'Algérie dont le taux est de 0,8% seulement.

Le graphique ci-dessous illustre la tendance de la pénétration de l'assurance de 2010 à 2014.

**Tableau 2 : Pénétration de l'assurance**



L'utilisation des services d'assurance n'est pas encore bien ancrée dans les mœurs des entreprises et des ménages tunisiens et les assurances obligatoires occupent toujours une part significative du marché : près de 50 %.

### 2.3.2 Prime par habitant

La densité est passée de 98,3 DT par habitant en 2009 à 139,1 DT par habitant en 2014 (73,2 \$EU) contre 129,8 DT en 2013, soit une augmentation moyenne annuelle de 7,2% sur la période 2009-2014. Cette prime moyenne par habitant n'a cessé de croître durant les trois dernières années. A noter que cette prime comporte une part importante de l'assurance automobile dont la prime moyenne par habitant est de 63,2 DT en 2014 contre 58,7 DT en 2013, 54,759 DT en 2012, 50,431 DT en 2011 et 45,5 DT en 2009.

**Tableau 3: Population, prime et prime par habitant**

Intitulé	2010	2011	2012	2013	2014
Population	10,550 millions (m)	10,674 m	10,733 m	10,887 m	10,983 m
Primes émises en millions de dinars	1120,357	1177,905	1285,469	1427,7	1527,4
Primes par habitant en DT	106,195	110,353	119,768	129,8	139,1
Premium per capita in TD	106.195	110.353	119.768	129.8	139.1



Toutefois, malgré cette évolution, le niveau de la densité des assurances en Tunisie reste très faible comparé à la moyenne mondiale qui est de l'ordre de 662 dollars en 2014. La Tunisie reste très éloignée des chiffres des pays développés : La moyenne des primes par habitant s'élève à 7701 \$EU en Suisse, 4561 \$EU en Grande Bretagne, 3736 \$EU en France et 3979 \$EU aux Etats-Unis. Même par rapport à d'autres économies émergentes, la densité des assurances reste peu élevée en Tunisie, comme l'illustrent les cas suivants : Brésil (443 \$EU), Liban (341 \$EU), Mexique (223 \$EU), et Turquie (166 \$EU).

#### 2.4 Mobilisation de l'épargne

Contrairement aux marchés des pays développés où la branche vie et capitalisation occupe une large part de l'activité du secteur des assurances (+ de 50 %), le poids de l'assurance-vie en Tunisie reste encore réduit, soit une moyenne de 15 %. L'activité en assurance-vie reste dominée par des garanties simples du type « temporaire décès » liée aux crédits d'acquisition de logements ou des biens d'équipement, et récemment aux opérations de leasing.

### 3.0 LE MARCHÉ TUNISIEN DES ASSURANCES APRÈS LA RÉVOLUTION

#### 3.1 L'impact de la crise sur le secteur des assurances

Les événements qu'a connus le pays en 2011 ont permis d'illustrer une totale adhésion, un engagement fort et une parfaite compréhension de tous les acteurs notamment les responsables des différentes institutions du secteur des assurances en Tunisie en vue de répondre aux exigences de la relance économique du pays dans le contexte post - révolution.

Les dégâts engendrés par ces événements ont touché plusieurs unités industrielles et commerciales assurées :

- 71 unités industrielles
- 144 centres commerciaux

**Tableau 4: Profil du marché**

**Monnaie: Millions de dinars tunisiens**

	2009	2010	2011	2012	2013	Evolution moyenne		Evol 2013/2014
						2009/2013	2014*	
						en MDT		
PRIMES EMISES	1 026,23	1 120,36	1 177,91	1 285,47	1 412,67	8,3%	1 527,40	8,1%
SINISTRES REGLES	600,25	602,37	712,04	726,06	848,10	9,3%	834,60	-1,6%
FRAIS DE GESTION	181,42	209,25	225,58	265,39	303,50	14,0%		
PROVISIONS	2 045,70	2 282,72	2 633,74	2 900,10	3 076,10	10,8%		
PLACEMENTS	2 243,37	2 494,77	2 771,66	3 414,60	3 118,10	8,6%	3 883,80	24,6%
RÉSULTAT TECHNIQUE NET	125,53	101,73	47,40	54,10	87,80	-0,2%		

- 322 agences bancaires
- 33 agences de télécommunications
- 46 structures dans les autres secteurs

Ainsi, pour accélérer le processus de paiement des sinistres, il y'a eu un consensus entre la profession et les Autorités sur la qualification légale des événements, et la création en parallèle au sein des entreprises d'assurances de cellules de crise qui ont pris en charge les doléances des sinistrés dont les dégâts assurés ont été estimés comme suit : entre 800 millions DT à 900 millions DT, avec une indemnisation garantie variant de 200 millions DT à 250 millions DT, sur la base d'une limite de couverture fixée à 25% des existences assurées.

Malheureusement, il a été constaté lors de ces événements un grand déficit au niveau de la couverture d'assurance pour les entreprises et une sous-assurance flagrante des risques couverts. Devant l'ampleur de ces événements, les Autorités ont pris des mesures exceptionnelles en créant un Fonds bénéficiant de la garantie de l'Etat pour venir en aide à qui n'avaient pas souscrit des couvertures d'assurances appropriées. De toute évidence, l'industrie a très bien géré la crise de 2011.

#### 3.2 Comportement du marché après la révolution

Le marché des assurances a su faire face au contexte difficile durant ces dernières années et a montré des signes positifs pour redresser la situation catastrophique de la sinistralité de l'année 2011.

L'examen des données des cinq dernières années (2010-2014) fait ressortir une croissance régulière du chiffre d'affaires global du marché à un taux annuel moyen de 8 %. Les chiffres indiquent que même après les événements catastrophiques de 2011, la prime a enregistré une croissance moyenne annuelle de 9% de 2012 à 2014.

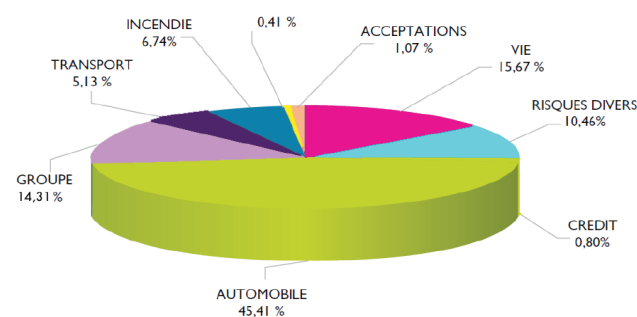
NB: Certaines données de 2014 ne sont pas encore disponibles.

Le marché reste influencé par les branches Dommages et en particulier par l'Automobile qui a généré en moyenne 45% des primes totales, comme indiqué au Tableau 5 ci-dessous.

**Tableau 5 : Répartition de la prime**

Monnaie: Millions de dinars tunisiens

	en MDT					
	2010	2011	2012	2013	2014	Growth
Chiffre d'affaires	1 120,3	1 178,6	1 287,7	1 412,7	1 527,4	8,1%
Auto	517	538	587	639	694	8,6%
Vie	162	177	200	221	259	17,1%
Autre	441,3	463,3	500,7	552,7	574,4	3,9%



Quant à l'assurance-vie, sa part de marché, bien qu'en amélioration constante, reste faible (17% contre 15,6% en 2013, 15% en 2012 et moins de 9,8% en 2006).

## SINISTRALITÉ

Le montant total des sinistrés payés a connu une forte hausse, passant d'environ 600 millions DT en 2010 à 710 millions DT pendant la révolution en 2011. Ce montant a davantage augmenté en 2012, un an après la révolution, se situant à 724 millions DT, soit une hausse d'environ 1,9%. Les sinistres payés ont ensuite atteint le chiffre record de 848 millions DT en 2013, pour ensuite baisser à 835 millions DT en 2014.

**Tableau 6: Sinistres payés**

Monnaie: millions de dinars tunisiens

	en MDT					
	2010	2011	2012	2013	2014	Evol
Indemnités	599,7	709,8	723,9	848,1	834,6	-1,6%
Auto	337	360	376	422	454	8%
Vie	32	43	51	64	64	0%
Autre	230,7	306,8	296,9	362,1	316,6	-12,6%

## Investissements

Les placements cumulés du secteur institutionnel ont atteint 3883,8 millions DT en 2014, contre 3414,6 millions DT en 2013, soit une progression de 13,7% par rapport à 2012. Les placements en titres à revenus fixes représentent environ 53% des investissements. Les placements en actions viennent en 2<sup>ème</sup> position, avec 23%.

**Tableau 7: Investissements**

Monnaie: millions de dinars tunisiens

	en MDT					
	2010	2011	2012	2013	2014	Growth
Placements	2 590,8	2 887,6	3 118,1	3 414,6	3 883,8	13,7%
Non-Vie		2 321	2 474	2 635,6	3 008,8	14,2%
Vie		566,6	644,1	779	875	12,3%

Le total des placements des actifs en représentation des provisions techniques assure à l'ensemble des compagnies du marché des assurances un taux de couverture de leurs engagements de l'ordre de 111% en 2013 contre 107,5% en 2012 et 109,2% en 2011. Enfin, la gestion globale a été toujours excédentaire : en 2013, le marché a enregistré un bénéfice global de 82,5 millions DT, contre 53,7 millions DT en 2012 et 70,1 millions DT en 2011.

### 3.3 Les orientations de la réforme en cours

Cinq ans après la révolution de 2011 et une transition qui semble être sur la bonne voie, l'analyse des indicateurs du secteur des assurances en Tunisie confirme l'existence d'une plateforme bien ancrée pour mieux dynamiser son rôle dans la mobilisation des ressources et le financement de l'économie.

C'est cette espérance et cette volonté qui nous guide en Tunisie dans nos efforts pour développer et consolider davantage ce secteur avec l'amorce d'un ensemble de réformes dans le cadre d'un Contrat-Programme Public /Privé s'étalant sur la période quinquennale 2016-2020, dont les objectifs sont les suivants :

- Renforcer la structure, l'organisation et la solidité financière des compagnies et du secteur ;
- Améliorer l'offre, renforcer sa diversification et accroître le rendement du secteur des assurances ;
- Contribuer au développement économique et social de la Tunisie, notamment par l'amélioration des couvertures de risques et la meilleure mobilisation de l'épargne nationale.

Ce sont des réformes qui vont donc concerner l'assainissement du secteur, et la consolidation de ses fondamentaux, à travers des actions en profondeur sur le plan de sa transparence, de son assise financière, de ses perspectives et son développement futur. C'est aussi une action de réforme de certains créneaux qui n'étaient pas des plus faciles. Nous citerons la réforme de l'assurance automobile, dont les assureurs et les bénéficiaires ne sont pas satisfaits de sa rentabilité et de sa contribution au développement du secteur. Il fallait donc à la fois assurer l'équilibre de la branche et mettre un terme aux dérapages constatés qui menaçaient sérieusement la solidité du secteur, mais en même temps veiller à améliorer la qualité des prestations dans ce créneau qui certes ne constitue qu'une branche parmi tant d'autres du secteur des assurances, mais qui façonne fortement l'image qu'ont les utilisateurs de l'utilité et de la contribution du secteur dans son ensemble.

L'attention a également été accordée aux branches d'assurances sous-exploitées telle que l'assurance-vie, secteur très prometteur avec des perspectives de développement presque illimitées, et dont la contribution au développement d'autres secteurs est très importante au regard des mouvements de capitaux qu'elle peut générer.

La réforme a aussi ciblé le renforcement d'un contrôle positif, permettant de fournir une « assurance raisonnable » quant à la conformité du secteur aux exigences particulières découlant de sa propre spécificité en tant que secteur où l'inversion du cycle de production impose un traitement spécial dans lequel il faut observer un respect total des normes et des règles de gestion prudentielle, de transparence financière, de solidité financière, pour garantir la bonne utilisation des ressources véhiculées.

## CONCLUSION

Le marché des assurances en Tunisie dispose de conditions propices pour passer à un niveau supérieur de croissance. Les acquis : un cadre légal rénové, une fiscalité simplifiée et allégée, et un plan comptable spécifique constituent un environnement favorable qui ne peut que conforter les nouvelles actions de réforme.

Toutefois, la vraie relance de ce secteur doit en premier lieu passer par la mise à niveau de l'entreprise d'assurance, à travers la modernisation de ses méthodes de gestion, le renforcement et la maîtrise de son savoir-faire technique et financier, et surtout l'amélioration de ses prestations et leur adaptation aux

besoins de sa clientèle. Enfin, il demeure évident que l'effort de relance du secteur des assurances est attendu de tous les intervenants dans ce domaine : profession et administration. Et bien entendu, dans cet effort, un rôle primordial échoit à la Fédération tunisienne des sociétés d'assurances (FTUSA), en particulier dans le domaine de la formation et la sensibilisation nécessaire au développement du marché.



## NOUVELLES DES REGIONS

### AFRIQUE DE L'EST

#### A. ENVIRONNEMENT ÉCONOMIQUE

##### Kenya

L'économie kényane a connu une embellie lors du troisième trimestre 2015, avec une croissance de 5,8%. Cette croissance a été soutenue par les bons résultats enregistrés dans l'agriculture, la construction, les services financiers et le commerce.

Selon les prévisions, le PIB enregistrera une croissance de 6% en 2016 et de 6,2% en 2017.

##### Ethiopie

Le Fonds monétaire international (FMI) classe l'Ethiopie parmi les cinq économies à la croissance la plus rapide dans le monde.

Les grands projets d'investissement et une bonne performance dans l'industrie manufacturière devraient permettre une croissance significative du PIB en 2015/2016, soit 8,5%. En 2016/2017, la croissance devrait légèrement baisser, se situant à 8,1%

##### Malawi

Selon le Gouvernement, l'économie devrait enregistrer une croissance de plus de 4% en 2016, contre environ 3% l'exercice précédent. Le pays a été frappé par des inondations et la sécheresse l'an dernier, ce qui affecté la productivité du secteur agricole.

##### Tanzanie

L'économie tanzanienne a affiché une forte croissance de 6,3% au troisième trimestre de 2015, en comparaison de la baisse enregistrée au troisième trimestre 2014 par rapport au deuxième trimestre de la même année. L'embellie du troisième trimestre 2015 a été rendue possible par des croissances à deux chiffres dans les domaines de la construction, du transport et de la dépense publique. Le PIB devrait enregistrer des croissances de 6,8% et 6,9% en 2016 et 2017 respectivement.

##### Ouganda

En 2015, les difficultés économiques de l'Ouganda se sont aggravées et la situation ne devrait pas être différente en 2016. Les prix relativement faibles des matières premières

ont eu un impact très négatif sur les recettes d'exportation traditionnellement générées par des produits tels que le café. Selon les experts, la croissance du PIB devrait s'établir à 5,6% en 2016 et 6% en 2017.

##### Zambie

L'exercice 2015 a été difficile pour la Zambie et la performance économique de l'année 2016 ne sera probablement pas bonne. Toutefois, bien que le contexte économique actuel assombrisse les perspectives de croissance du pays, les investissements étrangers sont prometteurs, ce qui pourrait se traduire par une croissance dans un certain nombre de secteurs de l'économie. Selon les prévisions, le taux de croissance du PIB se situera à 3,9% en 2016 et se hissera à 5,1% en 2017.

#### B. NOUVELLES COMPAGNIES/FUSIONS/ACQUISITIONS/ FERMETURES/LÉGISLATIONS

##### Nouvelles compagnies

##### Zambie

1. Zambezi Reinsurance Company
2. A Plus Life Assurance Company Limited
3. Liberty Life

##### Ethiopie

1. Addis Insurance S.C. est en train d'être créée.
2. Ethio Re est en train d'être créée.

##### Ouganda

1. NIKO Insurance Uganda a changé de nom et est aujourd'hui appelée Sanlam General Insurance Uganda.
2. Liberty Holdings a acquis 51% des actions d'East African Underwriters
3. Prudential Assurance UK a acheté la licence Vie de Goldstar Insurance Company

##### Tanzanie

NIKO Insurance Tanzania a change de nom, devenant ainsi Sanlam General Insurance Tanzania.



# NOUVELLES DES REGIONS

## AFRIQUE DE L'EST

### C. NOMINATIONS

#### KENYA

**M. James Ngunjiri** a été nommé Directeur général d'APA Life. Il était auparavant Directeur général de Madison Insurance Kenya.



**M. Joshua Njiru** est devenu le Directeur général de Madison Insurance Company Kenya Limited.



**M. Jerim Otieno** a été nommé Directeur général d'UAP-Old Mutual Group, branche Vie. Avant cette nomination, il était le Directeur général de CIC Life Assurance Company Limited Kenya.



**M. Simba Chinyemba** a été désigné Directeur général de Metropolitan Cannon Life Assurance, Kenya.



**Mme Lydia Kibaara** a été nommée Directrice générale de Saham Assurance Company Kenya Limited.



**M. Dietmar Raich** a été nommé Directeur général du Groupe Jubilee Insurance Company.

**M. Ezekiel Owuor** was appointed Managing Director of CIC Life Assurance Kenya.



**M. Stephen Okundi** a été nommé Directeur général de Metropolitan Cannon (assurance générale).



#### MALAWI

**M. Bywell Chiwonja** été désigné Directeur général par interim de United General Insurance Company Limited.

#### SUD SOUDAN

**M. George Kuria** a été nommé Directeur général de Gateway Insurance Co. Ltd.



**M. Michael Mugo** a été nommé Directeur général de CIC Africa Insurance (SS) Limited





# NOUVELLES DES REGIONS

## AFRIQUE DE L'EST

**UGANDA**

**M. Gary Corbit** a été nommé Directeur général de Sanlam General.



**M. Ajik Kumar** est devenu le Directeur général de Jubilee Life Insurance Company Uganda.

**M. Kalule** a été nommé Directeur général par intérim de Pax Insurance Company.

**RWANDA**

**M. John Lintari** est devenu le Directeur général de de Sanlam Life Assurance Uganda.



**Mme Betty Sayinzoga** a été nommée Directrice générale de Prime Life Insurance Limited Rwanda.



**M. C.K Srinivasan** a été nommé Directeur général par interim de Phoenix of Uganda Assurance Co. Limited.

**M. Stephen Karoki** a été désigné Directeur général de Rio Insurance Company Limited suite à la restructuration des opérations de la compagnie au cours du deuxième semestre de 2015.

**ZAMBIE**

**M. Nyambe Libakeng'i** est devenu le Directeur général de Zambezi Re.



**M. Srinivasan Ramabadran** est le nouveau Directeur général de Nova Insurance Uganda. Il était auparavant Directeur général d'Alliance Insurance Company, Malawi.

**ETHIOPIE**

**M. Alemayehu Teferra** a été désigné Directeur général de Berhan Insurance Company.



**M. Ronald Musoke** a été nommé Directeur général d'Uganda Re.

**D. SINISTRES IMPORTANTS****KENYA**

**Vitafoam Company Ltd** – Sinistre incendie de grande envergure survenu le 27.06.2015, détruisant tout un immeuble, les marchandises et les machines. Montant brut estimé : 12 millions \$EU, y compris le BI.

**M. Vyasha** a été désigné Directeur général de First Insurance.



## NOUVELLES DES REGIONS

### AFRIQUE DE L'EST

**Mastermind Tobacco** – Incendie survenu le 05.08.2015 dans l'un des entrepôts de la société, avec des dommages sur les marchandises ; montant brut estimé : 4,8 millions \$EU.

**Howard Humphreys**- Sinistre relatif à l'assurance de responsabilité civile professionnelle survenu le 03.09.2013. Montant brut estimé : 3,8 millions \$EU.

**Mombasa Apparels** – Incendie survenu le 20.05.2015, avec des dommages sur l'immeuble, les marchandises et le matériel. Montant brut estimé : 3,7 millions \$EU.

**Biashara Masters Ltd** – Incendie survenu le 13.02.2015, avec des dommages sur l'immeuble et les marchandises. Montant brut estimé: 2,4 millions \$EU.

**General Printers Ltd** – Incendie survenu le 21.06.2015, avec des dommages sur les marchandises et les machines. Montant brut estimé : 2,4 millions \$EU.

#### UGANDA

**Crest Foam Ltd** – Incendie survenu le 09.03.2015, avec des dommages sur l'immeuble, les marchandises et les machines. Montant brut: 1,6 million \$EU. est devenu le Directeur général de de Sanlam Life Assurance Uganda.



# NOUVELLES DES REGIONS

## AFRIQUE DU NORD-EST ET MOYEN-ORIENT

**EGYPTE****A. Prix, Conférences, Notations et Acquisitions**

**Misr Insurance Co., Egypte**, a été désignée "Compagnie de l'année" lors de la première édition des "Prix africains dans le secteur des assurances", organisée par Africa Re en marge de la 42<sup>ème</sup> Conférence de l'Organisation des assurances africaines (OAA) en Tunisie.

**Misr Insurance Co., Egypte**, a ouvert un bureau au Dubai International Financial Center (DIFC). Le Bureau a été enregistré le 28 mai 2015.

**Misr Insurance Holding Company (MIHC)**, institution appartenant à l'Etat et plus grand groupe d'assurance en Egypte, a l'intention d'acquérir 15% des parts de la nouvelle compagnie de réassurance en création dans le pays.

**CONFÉRENCE FAIR**

Le marché égyptien des assurances et la Fédération égyptienne des assurances ont organisé du 12 au 14 octobre 2015 la 24<sup>ème</sup> Conférence de la Fédération des assureurs et réassureurs d'Afrique et d'Asie (FAIR) qui a coïncidé avec la célébration du 50<sup>ème</sup> Anniversaire de cette institution, sous le patronage de Son Excellence le Premier Ministre de l'Egypte. Le thème de la conférence était le suivant: "Tirer les fruits de 50 ans de coopération régionale ».

A.M. Best a attribué la note de solidité financière B++ (Bien) et la note de crédit "bbb" à Misr Insurance Company, Egypte, filiale à 100% de Misr Insurance Holding Company (Misr Holding). Les perspectives de ces deux notations sont stables.

A.M. Best a attribué la note de solidité financière B++ (Bien) et la note de crédit "bbb" à Misr Life Insurance Company (Misr Life), Egypte, filiale à 100% de Misr Insurance Holding Company (Misr Holding). Les perspectives de ces deux notations sont stables.

Suite à l'acquisition de CHUBB par ACE, ACE Egypte a changé de nom et est aujourd'hui appelé CHUBB.

Le Groupe AXA a procédé à l'acquisition totale de la Commercial International Life Ins. Co. of Egypt (CIL).

**B. NOMINATIONS**

**Dr. Ahmed Abdelsalam** a remplacé Dr. Mohamed Ghazy au poste de Président Directeur général de Misr Life Insurance Co.

**M. Abd Ellatif Sallam**, Directeur général de Wethaq Takaful Egypt, est décédé.





# NOUVELLES DES REGIONS

## MAGHREB

### A. Nouvelles compagnies/Acquisitions/Législation

#### ALGÉRIE

##### Nouvelles mesures pour le règlement des sinistres automobiles

Le Président de l'Union algérienne des sociétés d'assurance et de réassurance (UAR), Brahim Djamel Kessali, a annoncé que les compagnies d'assurances ont récemment mis en place de nouvelles mesures pour accélérer le règlement des indemnisations des sinistres automobiles.

Dans ce cadre, les assureurs ont signé deux conventions inter-compagnies, "Convention d'assainissement des recours au coût moyen" et "Convention inter-entreprises de règlement des sinistres automobile matériels", visant d'abord à assainir le passif des dossiers non réglés et à asseoir des mécanismes de remboursement systématique des recours, a indiqué M. Kessali.

##### Trois nouveaux agréments

Trois nouveaux agréments accordés aux compagnies suivantes :

Une société d'assurance :

« Algerian Gulf Life Insurance Company »

Deux sociétés de courtage :

SAR « NNHBB Assurances »

EURL « Diligence Assurance Courtage »

#### MAROC

##### Adoption de la loi 59-13 modifiant et complétant le Code des assurances

Le Conseil du gouvernement marocain a adopté le projet de loi 59-13 modifiant et complétant le Code des assurances.

Certaines des dispositions de la Loi 59-13 sont les suivantes :

- Les entreprises d'assurance et de réassurance peuvent désormais dépasser, sur autorisation dérogatoire de l'autorité, la limite de 5% de l'actif pour ce qui concerne les dépôts et les investissements hors du Maroc.

- Instauration du principe de solvabilité basée sur les risques et amélioration de la gouvernance des entreprises d'assurances avec le renforcement de leur transparence.
- Fixation du montant minimum de garantie de l'assurance responsabilité civile chasse à 50 millions de dirhams.
- Révision des montants minimums de garantie de l'assurance Responsabilité civile automobile.

##### Réassurance : le rating fait son entrée dans les provisions techniques

L'ex DAPS (Direction des assurances et de la prévoyance sociale) a publié une décision relative aux modalités de fixation des provisions techniques pour les compagnies de réassurance. Elle a établi une sorte de barème que les deux réassureurs nationaux (Société centrale de réassurance -SCR- et Mamda Ré) devront observer. Ceux-ci devront désormais se baser sur le rating de leurs rétrocessionnaires (réassureurs basés à l'étranger) pour déterminer le niveau des provisions techniques à constituer.

##### Arrivée sur le marché marocain de Mamda Ré

Cette nouvelle compagnie a été créée par la Mamda, le groupe américain Partner Ré et la compagnie française Mutuelle centrale de réassurance. Mamda Ré est dotée d'un capital d'un milliard de dirhams.

##### Saham finances s'offre le réassureur nigérian Continental re

La compagnie marocaine Saham Finances a acquis, auprès du consortium mené par ECP Fund II, 53,6% du capital de la compagnie de réassurance nigériane, Continental Reinsurance PLC. A noter que, créée en 1985, Continental Reinsurance PLC est basée au Nigeria et représente l'un des principaux acteurs régionaux de la réassurance.

##### Le marocain Saham atterrit en Arabie Saoudite

Après avoir acquis en 2014 le nigérian Unitrust et le rwandais Corar AG, l'assureur marocain Saham vient de s'offrir le courtier saoudien Elite Assurance.

##### Saham Healthcare

Le groupe Saham a créé Saham Healthcare, pour commencer à opérer sur le marché de l'assurance médicale.



## NOUVELLES DES RÉGIONS

### MAGHREB

#### Saham va gérer 50% de l'assurance dommage de Sodecoton par sa filiale camerounaise

Le Gouvernement camerounais vient de publier la liste des trois compagnies d'assurance locales adjudicatrices du marché (plus d'un milliard de francs CFA, soit un peu moins de 17 millions DH) relatif à la souscription d'une assurance dommage globale de la Sodecoton pour le compte des exercices 2015, 2016 et 2017. La filiale camerounaise de Saham s'est vu attribuer plus de 50% du contrat, alors que les deux autres compagnies (Activa Assurances et Zenith Assurances) se partagent le reste.

#### La FMSAR devient membre du GFIA

La Fédération marocaine des sociétés d'assurances et de réassurance (Fmsar) est devenue membre à part entière du GFIA (Global Federation of Insurance Associations). Elle devient la 1<sup>ère</sup> organisation arabe et la 2<sup>ème</sup> africaine, après l'Afrique du Sud, à intégrer cette prestigieuse organisation internationale.

#### MAURITANIE

#### La CDD détient désormais 42% du capital de DAMANE Assurances

La Caisse de dépôt et de développement (CDD-publique) a acquis 42% des actions de DAMANE Assurances, la plus importante compagnie d'assurance mauritanienne. Cette transaction fait suite à la cession, le 15 octobre 2015, d'une grande partie des actions détenues par la Société nationale industrielle et minière (SNIM). La SNIM conserve cependant une participation de 20% dans DAMANE Assurances, les Ehel Ghada 30%, le Groupe Bouamatou 5% et les autres actionnaires 3%.

#### TUNISIE

#### Les recommandations de la Banque mondiale pour le marché de l'assurance automobile

La Banque Mondiale publie une étude consacrée au marché de l'assurance automobile tunisien. Les principales recommandations de ce document rendu public le 21 septembre 2015 sont les suivantes

- réduction des délais de remboursement des sinistres.

- mise en place d'une base de données dont le but est de responsabiliser et d'encourager les assurés à améliorer leur conduite.
- instauration d'une assurance obligatoire pour les motos de petite cylindrée.

#### AMI Assurances de Tunisie : augmentation de capital de 33 millions dinars tunisiens

Réuni le 28 août 2015, le Conseil d'administration d'AMI Assurances a décidé de convoquer une Assemblée générale extraordinaire pour le samedi 3 octobre 2015 en vue de procéder à une augmentation de capital de 33 millions dinars tunisiens en nominal et prime.

#### B. NOMINATIONS/DÉPARTS À LA RETRAITE

##### ALGÉRIE

**M. Mokhtar Naouri** a été nommé à la tête de la Compagnie d'assurance des hydrocarbures (CASH).



**M. Abderrahim Chaffai** a été désigné Directeur général délégué (Production, Prestation et Support) de Wafa Assurance.



**M. Hakim Ben Hamouda** a été nommé Administrateur de la Compagnie méditerranéenne d'assurance et de réassurance (Comar).





# NOUVELLES DES REGIONS

## MAGHREB

Mme Nejla Moalla Harrouch et M. Abderrazek Lahiani ont été nommés respectivement Directeur général et Président du Conseil des Assurances Biat.



### LIBYE

M. Ahmed Ali Musbah a été nommé Président de la compagnie d'assurance libyenne Qafela.

### SINISTRES IMPORTANTS

Date du sinistre	Assuré	Pays	Branche	Description	Montant brut : 100%
26/05/2015	BIMO	Algérie	Incendie	Incendie à l'usine BIMO	8 700 000
08/10/2015	ENNIE	Algérie	Incendie	Incendie à l'usine ENNI	9 300 000
07/10/2015	DOHA	Maroc	Incendie	Incendie au siège de Douja Promotion	12 000 000
05/04/2015	FANTASIA	Maroc	Incendie	Incendie à l'entrepôt de Fantasia	5 500 000

# PERSONNEL D'ENCADREMENT

## SIEGE

### Direction générale

<b>Directeur général</b>	Corneille KAREKEZI
<b>Directeur général adjoint/ Chef des Opérations</b>	Ken AGHOGHOVIA

## DÉPARTEMENTS

<b>Ressources humaines et Administration</b>	Directeur	Raphael OBASOGIE
	Sous-directeur, Ressources humaines et Administration	Guy Blaise FOKOU
<b>Secrétariat de Société et Gestion des Risques et Conformité</b>	Secrétaire de Société et Directeur de la Gestion des Risques et de la Conformité	Séré Mady KABA
	Sous-directeur, Secrétariat de Société et Services linguistiques	Roger BONG BEKONDO
<b>Finances &amp; Comptabilité</b>	Directeur	Seydou KONE
	Sous-directeur, Trésorerie et Investissements	George MENSAH
	Sous-directrice, Information financière	Janet KIUNGA
<b>Opérations centrales</b>	Directeur	Leonidas BARAGUNZWA
	Sous-directeur, Rétrocession, Recherche, Statistiques et Développement	Adewale ADEWUSI
<b>Technologies de l'Information et de la Communication</b>	Directeur	Aly SEYDI
<b>Audit Interne</b>	Directeur adjoint	Ousmane SARR

# PERSONNEL D'ENCADREMENT

## BUREAUX REGIONAUX

<b>Casablanca</b>	Directeur régional Sous-directeur, Finances et Administration Sous-directeur, TIC	Mohammed BELAZIZ Eshan GAFFAR Mohamed SADRAOUI
<b>Nairobi</b>	Directeur régional Sous-directeur, Finances et Administration Sous-directeur, Opérations techniques	Eunice MBOGO Jean-Paul TANKEU Kiiza BICHETERO
<b>Abidjan</b>	Directeur régional Sous-directeur, Finances et Administration	Patrick N'GUESSAN Assemian O. ASSEMIAN
<b>Ile Maurice</b>	Directrice régionale Sous-directeur, Finances et Administration Sous-directeur, Souscription et Marketing	Marie-Agnès SANON Moussa BAKAYOKO Israel Muchena
<b>Le Caire</b>	Directeur régional Directeur adjoint, Opérations techniques Sous-directrice, Finances et Administration	Omar A. H. GOUDA Nasser MAHMOUD Silifat AKINWALE
<b>Lagos</b>	Directeur régional Sous-directrice, Souscription et Marketing	Sory DIOMANDE Funmi OMOKHODION

## FILIALES

<b>Afrique du Sud</b>	Directeur général Directeur, Finances et Administration Directeur, Opérations	Daryl De VOS Ibrahim IBISOMI John IZEGBU
<b>Africa Retakaful</b>	Directeur général	Omar A. H. GOUDA

## BUREAU LOCAL

<b>Addis-Abeba</b>	Représentant local	Shimelis BELAY
--------------------	--------------------	----------------





